



**DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

EVALUATION DE L'ACCUEIL DES APPRENANTS ETRANGERS PAR L'APPAREIL DE FORMATION AGRICOLE ET POSSIBILITES D'AMELIORATION

DOCUMENT FINAL

**BURBAUD Robert
GALINDO Antoine
GOULLIER Nancy
MARAGNANI Alain
ROLLET Claude
SLAK Marie-Françoise**

Septembre 2007

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées au cours de cette évaluation qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur disponibilité pour rendre compte auprès de nous de leurs actions et de leurs analyses.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. LE CHAMP DE L'EVALUATION	3
1/ La commande	3
2/ Les éléments de référence	4
3/ Le protocole de l'étude	5
CHAPITRE 2. L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS EN BTS	7
1/ Les candidats au diplôme de BTS	7
1.1/ <i>Les conditions et la procédure d'admission</i>	7
1.2/ <i>L'analyse de l'accueil d'étudiants étrangers en BTS</i>	8
1.3/ <i>Le bilan sur l'accueil d'étudiants étrangers</i>	9
2/ Les accueils pour des formations courtes	12
4/ Les recommandations	13
CHAPITRE 3. L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG	17
1/ Les cursus suivis par les étudiants étrangers	17
2/ L'analyse de l'accueil d'étudiants étrangers	19
3/ Le bilan de l'accueil des étudiants étrangers	19
4/ Les recommandations	24
LES ANNEXES.	
ANNEXE I. LES SIGLES UTILISES	28
ANNEXE II. LES DOCUMENTS CONSULTES	29
ANNEXE III. LES PERSONNES ENQUETEES	30
ANNEXE IV. LE QUESTIONNEMENT GENERAL	34
ANNEXE V. LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS	36
ANNEXE VI. LES CENTRES POUR LES ETUDES EN France	41
ANNEXE VII POUR MENER A SON TERME LA COOPERATION FRANCAISE	42

RESUME

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche a demandé au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole d'effectuer une évaluation des capacités d'accueil des apprenants étrangers par l'appareil de formation agricole : état des lieux et possibilités d'amélioration. **Nous avons proposé de délimiter le périmètre de l'étude de la manière suivante :**

1. l'évaluation a été conduite en regard des éléments précisés dans la circulaire DGER/FOPDAC/C2001 du 26 juin 2001 (« *développer l'accueil d'apprenants étrangers en France, en améliorant et en structurant l'information sur l'offre de formation des établissements* »),
2. celle-ci porte sur les publics des apprenants de l'enseignement supérieur public, court et long,
3. elle analyse les difficultés d'inscription, d'accueil et d'intégration des apprenants étrangers liées aux éléments sur lesquels les établissements d'enseignement supérieur agricoles français peuvent intervenir.

Pour l'enseignement supérieur court, faute de moyens, il est possible de laisser « cheminer » le dispositif tel qu'il fonctionne (mal) aujourd'hui. C'est malheureusement au prix d'un formidable gâchis social mais aussi **en terme « d'image » internationale de notre enseignement qui n'en sort pas grandie. C'est enfin un gâchis de l'image de la coopération internationale auprès des enseignants et des personnels des établissements de la DGER**, sans compter que leur bonne volonté a tendance à s'émousser face aux problèmes rencontrés. Il conviendrait à minima, de pouvoir mettre en application les orientations de la circulaire de juin 2001 sur la coopération internationale (tutorat, partenariats avec les organismes spécialisés, mise à disposition aux établissements d'outils pour les aider à résoudre les difficultés administratives et pratiques). Pour ce niveau de formation, il apparaît toutefois indispensable de compléter toute amélioration de notre accueil par **le développement de notre expertise et de nos capacités d'appui auprès des pays soit pour y organiser les formations dont ils auraient besoin dans un cadre national, soit dans un cadre inter-états**

Pour l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, le bilan sur l'accueil des étudiants étrangers apparaît contrasté : **très limité pour les formations longues d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes, plus ouvert dans les formations de troisième cycle et les formations doctorales et plutôt attractif dans le cadre des échanges ERASMUS**. Toutefois, les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers sont du même ordre que celles mises en évidence dans les documents et rapports d'analyse et d'évaluation sur l'enseignement supérieur français (Commissariat Général du Plan, Haut Commissariat à la Coopération Internationale, Sénat) : insuffisance de l'information, difficultés matérielles (visas, procédures administratives, hébergement...), difficulté de maîtrise de la langue française, problèmes d'insertion sociale et culturelle... Dans le cadre de la mondialisation de l'économie et du développement de la compétition internationale, il nous semble qu'il est essentiel d'organiser l'accueil, dans les meilleures conditions, du plus grand nombre d'étudiants étrangers, futurs cadres et responsables dans leurs pays, voire dans le notre, ce qui **exige de la part de la DGER des orientations stratégiques définissant des objectifs spécifiés et hiérarchisés**. Il conviendrait notamment de **mettre en application les orientations de la circulaire de juin 2001** sur la coopération internationale afin de renforcer les services des directions internationales des établissements et de former les personnels de ces services aux questions spécifiques posées par l'accueil d'étudiants étrangers. Une réflexion commune sur l'offre de formation, mais aussi une information réciproque des établissements sur leurs expériences en matière d'accueil d'étudiants étrangers pourrait être conduite lors des réunions des directeurs des relations internationales des établissements. Enfin, pour valoriser l'offre française de formation à l'international et répondre à des demandes spécifiques, il nous apparaît indispensable de **renforcer le service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier Sup'Agro** qui a acquis une expérience clef dans ce domaine et assure la maîtrise d'œuvre du réseau international FAR en liens étroits avec le MAE et l'AFD.

CHAPITRE 1

LE CHAMP DE L'ÉVALUATION

1/ LA COMMANDE.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche a demandé au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole d'effectuer une évaluation des capacités d'accueil des apprenants étrangers par l'appareil de formation agricole : état des lieux et possibilités d'amélioration¹.

Dans la lettre du Directeur Général, il est précisé : « *La France est régulièrement critiquée à cause des difficultés que rencontrent les apprenants étrangers lors de leur arrivée dans les différents systèmes de formation. Qu'en est-il de l'enseignement agricole ? Quels sont les atouts et les faiblesses de nos établissements, tant techniques que supérieurs ? Quelles sont les possibilités d'amélioration ?* ».

Après l'avis du Haut Commissariat à la Coopération Internationale sur l'enseignement, la recherche et la coopération avec les pays en développement², trois rapports au moins sont venus coup sur coup, poser la question de l'accueil des étudiants étrangers en France : un rapport du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants³, un rapport du Sénat⁴ et une étude du Commissariat au Plan⁵. Ils s'accordent tous les trois à souligner la remontée significative du nombre des étudiants étrangers en France après une longue période de baisse des effectifs. Si le rapport du Sénat souligne la faible attractivité de nos universités au niveau international (22 universités françaises classées dans les 500 premières universités mondiales⁶), les deux premiers rapports analysent le « *parcours du combattant d'un étudiant étranger souhaitant s'inscrire dans une université française* ».

Ces différents rapports n'abordent pas la question spécifique de l'accueil des étudiants étrangers en France dans le dispositif d'enseignement technique et supérieur, agricole et vétérinaire, et l'on doit donc légitimement se poser la question de savoir comment celui-ci traite la question de l'accueil des apprenants étrangers.

Pour réaliser cette évaluation les inspecteurs concernés, en l'absence de cahier des charges, ont élaboré une note d'orientation soumise au Bureau des relations Européennes et de la Coopération Internationale (BECI). Les termes de cette note ont été acceptés par le BECI le 20 juin 2006.

Les paragraphes suivants reprennent les principaux éléments de cette note d'orientation.

¹ Courrier du 9 février 2006.

² Haut Conseil à la Coopération Internationale. « *Enseignement, la recherche et la coopération avec les pays en développement – Avis du HCCI pour le Premier Ministre* ». 24 septembre 2002. http://www.hcci.gouv.fr/cgi-bin/recherche_globale/search.pl?q=enseignement%20et%20recherche%20dans%20la%20coop%C3%A9ration%20fran%C3%A7aise&showurl=http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/avisrecherche.html

³ Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants. « *Rapport annuel 2003-2004 – Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français* ». Septembre-octobre 2004. http://www.education.gouv.fr/rapport/cndmie_04.htm

⁴ Sénat. « *Rapport d'information de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'accueil des étudiants étrangers en France* » par Mme Monique CERISIER – Ben GUIGA et M Jacques BLANC. 30 juin 2005. <http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446.html>

⁵ Commissariat Général du Plan. « *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 – Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France* » par M Mohamed HARFI. 28 septembre 2005. <http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446.html>

⁶ Classement réalisé par l'Université de Shanghai.

2/ LES ELEMENTS DE REFERENCE.

2.1/ Les objectifs de l'accueil d'apprenants étrangers dans l'enseignement agricole.

La circulaire DGER/FOPDAC/C2001 du 26 juin 2001, après avoir défini les grands principes d'action puis les objectifs généraux de la mission de coopération internationale, précise quelles sont les actions prioritaires. Dans la première action citée concernant « *la mobilité des différents acteurs* » (§ 3.1), la circulaire mentionne la mobilité des « apprenants » étrangers en précisant qu'« *il est souhaitable de développer l'accueil d'apprenants étrangers en France, en améliorant et en structurant l'information sur l'offre de formation des établissements* », sans toutefois en préciser la finalité ou définir des objectifs précis.

Elle ajoute que « *l'accueil des étudiants étrangers sera optimisé. Il mettra en œuvre des pratiques de tutorat et des partenariats avec les organismes spécialisés. Les centres de formation continue seront encouragés à développer leur offre de formation à l'international, notamment dans les secteurs clés de l'enseignement agricole français. Ils pourront proposer des formations qui répondent aux caractéristiques et aux besoins des personnes accueillies. Des outils seront mis à la disposition des établissements pour les aider à résoudre les difficultés administratives (visas, assurances etc.) et pratiques (hébergement)* ».

2.2/ Les différentes modalités d'internationalisation.

L'expérience des membres du groupe d'évaluation, acquise dans des postes professionnels de plusieurs établissements d'enseignement technique et supérieur agronomique, laisse à penser qu'il existe deux grands types de catégorie d'inscription d'apprenant étranger, des inscriptions individuelles et des inscriptions « institutionnelles » :

- les inscriptions individuelles proviennent d'étudiants qui cherchent à obtenir un diplôme français (de BTS, d'ingénieur, double diplôme ou diplôme de spécialisation) qu'ils jugent d'excellente qualité, ou qui recherchent une expérience complémentaire (stage, séjour d'étude), ,
- les inscription « institutionnelles » concernent des personnes ayant généralement un emploi et pour lesquelles la structure d'embauche souhaite une amélioration de leurs compétences par le suivi, en France, d'une formation, qui peut être diplômante dans des cycles de formation existants, mais aussi qualifiante dans des dispositifs de formation existants ou à créer sur mesure.

2.3/ Les différents niveaux de formation concernés.

L'expérience de l'accueil d'étudiants étrangers, la réalisation de nombreuses missions à l'étranger, ainsi que la rencontre avec de nombreuses délégations étrangères d'enseignants laisse également le sentiment que l'enseignement agricole français a globalement une bonne réputation internationale (ancienneté, qualité du corps enseignant, rigueur de la sélection comme celle de l'attribution des diplômes, importance de ses moyens matériels et techniques), la demande étrangère apparaît d'autant plus forte que le niveau de formation est élevé.

Si cette demande de suivi de formation est rare pour des formations de niveau plus faibles de qualification, elle devient plus marquée pour l'enseignement supérieur court, et forte pour l'enseignement supérieur long.

3/ LE PROTOCOLE DE L'ETUDE.

3.1/ La définition du champ d'étude.

Plusieurs points restaient à préciser pour définir le périmètre de l'étude :

1. une évaluation de l'accueil d'apprenants étrangers devrait être conduite à partir des finalités de l'action et d'objectifs qui peuvent être de nature très différente (rayonnement de la France, échanges scientifiques et culturels, immigration, aide au développement...),
2. la définition du public de l'étude, les « apprenants » pouvant être des apprentis dans le cadre du partenariat pour la mobilité en Europe, des élèves ou des étudiants dans le cadre des programmes européens, des étudiants pour l'obtention d'un diplôme français ou enfin

des professionnels envoyés par leurs gouvernements ou leurs employeurs dans le cadre de relations contractuelles,

- la définition de l'objet d'étude, étude quantitative des capacités d'accueil ou étude qualitative des difficultés rencontrées pour s'inscrire, être admis et participer à une formation de l'enseignement agricole... cet objet étant lui même des plus diversifiés (information et orientation, obtention de visas, inscription dans un établissement, reconnaissance des titres, des diplômes, des acquis de l'expérience... conditions d'hébergement, langue, accueil proprement dit, faiblesse de l'offre, qualité des formations, coût des formations, niveau des diplômes collationnés, reconnaissance internationale de ces diplômes...).

Nous avons proposé de délimiter le périmètre de l'étude de la manière suivante :

- faute de finalités explicitées en matière d'accueil d'apprenants étrangers au sein de l'enseignement agricole, l'évaluation a été conduite en regard des éléments définis dans la circulaire DGER/FOPDAC/C2001 du 26 juin 2001 (« *développer l'accueil d'apprenants étrangers en France, en améliorant et en structurant l'information sur l'offre de formation des établissements* »),
- cette évaluation **porte principalement sur les publics étudiants de l'enseignement supérieur, court et long**, qui constituent les publics les plus fréquents dans nos établissements, suivant la totalité d'un cycle de formation (diplôme d'ingénieur, de master, de docteur ou de spécialisation...),
- néanmoins, sera abordé les cas des publics suivant partiellement un cycle de formation (module, trimestre, stage... dans le cadre d'un programme de mobilité), voire un stage ou un dispositif de formation adapté,
- elle analyse les **difficultés d'inscription, d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers liées aux éléments sur lesquels les établissements l'enseignement supérieur agricoles français peuvent intervenir** (excluant ainsi, par exemple, les questions d'obtention des visas).

3.2/ Les hypothèses d'étude.

Sur la base de la définition du champ d'étude, la première étape de travail a consisté à lister un ensemble de questions posées par l'accueil d'apprenants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole français¹.

L'expérience de l'accueil d'étudiants étrangers au sein d'établissements de la DGER a permis d'établir deux hypothèses pour préciser les axes de travail :

- un dispositif national d'information, présentant et valorisant l'ensemble du dispositif d'enseignement supérieur agricole français, devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'offre française, de favoriser l'expression de la demande des étudiants ou des partenaires étrangers, et d'assurer une meilleure orientation des candidatures d'étudiants individuels vers les différentes filières de formation supérieure,
- un dispositif national de recueil des demandes institutionnelles, analysant et traitant les demandes non spécifiquement adressées à un établissement ou dont un établissement ne saurait répondre à la demande, devrait permettre d'améliorer la réponse de l'ensemble du dispositif national aux sollicitations de nos partenaires étrangers.

3.3/ Les outils d'étude.

Ils sont de plusieurs types :

- analyse des documents nationaux et des établissements d'enseignement supérieur (documents à destination des apprenants étrangers ainsi que des sites internet, et documents produits par les directions des relations internationales...),
- entretiens semi directifs auprès des responsables concernés des établissements d'enseignement supérieur,

¹ Cf. annexe IV. « *Le questionnaire général* ».

3. entretiens semi directifs auprès d'étudiants et stagiaires étrangers,
4. entretiens auprès de responsables d'organismes chargés de l'accueil d'apprenants étrangers (Centres pour les Etudes en France, Société Française d'Exportation des Ressources Educatives),
5. animation d'un débat avec les directeurs des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur lors d'une de leur réunion trimestrielle.

Les entretiens ont été conduits auprès de plusieurs établissements d'enseignement agricole (BTS) et supérieur agronomique représentant la diversité des niveaux, des orientations et des spécialisations.

L'équipe d'inspecteurs chargés de l'évaluation était composée de :

- BURBAUD Robert, inspecteur de langues vivantes,
- GALINDO Antoine, chargé d'inspection de langues vivantes,
- GOULLIER Nancy, chargée d'inspection de langues vivantes,
- ROLLET Claude, inspectrice de langues vivantes,
- SLAK Marie-Françoise, inspectrice science et technique des aménagements,
- MARAGNANI Alain, inspecteur de la mission de coopération internationale, coordonnateur de l'évaluation.

CHAPITRE 2

L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS EN BTS

Les candidats étrangers peuvent s'inscrire dans les cycles de formation du Brevet de Technicien Supérieur Agricole et présenter l'examen final d'étude. Il est également possible d'accueillir des étudiants étrangers pour des périodes courtes dans le cadre de crédits ECTS¹ par exemple.

1/ LES CANDIDATS AU DIPLOME DE BTS.

1.1/ Les conditions et la procédure d'admission.

Concernant ces candidats à l'entrée en formation initiale dans un établissement public, une circulaire annuelle précise la procédure². Concernant tous les autres candidats non titulaires d'un bac français, la circulaire du 22 mars 2004³ définit la modalité d'habilitation du diplôme auprès de la DRAF Bourgogne. Elle souligne que « *tout titulaire de diplôme étranger, quel que soit le pays d'origine, quelle que soit la nationalité du titulaire, quel que soit l'établissement d'accueil (public ou privé) et quelle que soit la voie de formation choisie, doit, pour s'inscrire en classe préparatoire au BTSA, bénéficier d'une décision du Ministre* ». En conséquence, l'autorisation d'inscription en classe préparatoire au BTSA est décidée, au nom du ministre, par le DRAF-SRFD de la région de l'établissement de formation d'accueil, au vu d'un dossier instruit par le DRAF-SRFD de Bourgogne lequel est chargé des inscriptions en BTSA dans le cadre d'une mutualisation nationale.

Pour l'admission dans un établissement public, en formation initiale, la commission nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA, gérée par le DRAF-SRFD de Bourgogne, est chargée :

1. d'informer les candidats étrangers sur les conditions d'admission et de gérer leurs inscriptions,
2. d'habiliter les diplômes étrangers comme équivalents des diplômes français exigés.

Pour assurer son inscription dans l'enseignement agricole public, le candidat étranger constitue un dossier comprenant les pièces suivantes :

- copie du diplôme étranger, accompagnée de sa traduction en français faite par un traducteur assermenté,
- lettre de motivation,
- curriculum vitae,
- choix de trois sections BTSA,
- relevé des enseignements suivis et des notes obtenues au cours des deux dernières années,
- attestation de pratique de la langue française (à noter que pour les candidats marocains, un test de connaissance en français a été mis en place en collaboration avec l'ambassade de

¹ European Credit Transfer System

² Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche. Circulaire n°2007-2003 du 9 janvier 2007.

³ Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. DGER ; Note de service DGER/POFEGT/N2004-2028. Objet : conditions d'inscription au Brevet de technicien supérieur agricole : dérogation d'admission, durée de la formation, dispenses d'épreuves et choix des langues.

France au Maroc ; le résultat de ce test remplace alors l'attestation de pratique de la langue française),

- lettre de recommandation, en français, établie par l'équipe pédagogique et/ou éventuellement l'employeur, permettant d'attester de la capacité à suivre des études en BTS agricole en France,
- extrait d'acte de naissance.

L'ensemble du dossier doit être retourné à la commission nationale d'admission pour fin mars. La commission reçoit entre 300 et 800 dossiers de candidature. Les dossiers répondant aux conditions exigées sont alors envoyés aux établissements choisis par le candidat pour avis. Le bilan général des avis favorables est effectué au 1 mai. Le candidat est alors inscrit sur le registre de tous les candidats en BTSA et l'admission est confirmée lors de la commission nationale début juin.

1.2/ L'analyse de l'accueil des candidats étrangers au diplôme BTS.

12.1/ Les demandes d'inscription.

Après s'être élevé à 849 demandes d'inscription dans l'enseignement agricole public en 2003, le nombre a fortement chuté depuis (2006 : 203 demandes)¹.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total des demandes d'inscription	226	279	736	849	391	286
Dont demandes d'inscription du Maroc				293	218	124

Source : Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA.

Cette baisse des demandes n'est pas totalement expliquée. Elle peut être liée à l'augmentation des difficultés pour l'obtention des visas, à l'augmentation des exigences en maîtrise de la langue française pour les étudiants marocains. Après le pic des années 2002 et 2003, les demandes semblent être revenues au niveau antérieur soit un peu plus de 200/an.

12.2/ Les admissions.

1183 candidats étrangers ont été admis en classe de BTSA ces douze dernières années (soit une centaine de personnes par an en moyenne), représentant 102 pays différents !

Les admissions qui se situaient autour de 80 par an, ont fortement augmenté en 2001 et 2002 pour redescendre en 2006 à 63 candidats admis.

Admissions	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Admis	75	68	56	73	108	77	93	137	212	91	102 ²	97	1183

Source : Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA.

Sur les 1183 candidats qui ont été admis de 1994 à 2005, 47,3% provenaient du Maroc, 12,4% du Sénégal, 6,0% du Congo, 5,4% de Tunisie, 4,6% d'Algérie, 3,3% de Madagascar, 2,6% de Belgique, 2,4% d'Espagne, 2% du Cameroun... **La très grande majorité des étudiants étrangers admis provient des pays en développement ou des pays émergents. Les candidats européens représentent une toute petite minorité, au total environ 10% des admis (6 en 2006).**

¹ Cf. pour les différents renseignements sur l'accueil des candidats étrangers au BTS, les études réalisées chaque année par Denis LACHIA. Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA. Note du 9 octobre 2006.

² Dont certains candidats admis hors commission directement par les établissements.

Les demandes d'admission concernent plus particulièrement certaines options : industries agricoles et alimentaires (24%), analyse et conduite des systèmes d'exploitation (13%), production horticole (11%) et production animale (9%).

12.3/ Les présents.

Tous les candidats ne rejoignent pas l'établissement dans lequel ils ont été admis. **Seuls 40% environ des admis sont présents en début d'année.**

Admissions	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	total
Admis	75	68	56	73	108	77	93	137	212	91	102	97	1183
Présents en septembre	45	31	27	30	59	35	46	54	55	26	40	39	474
% présents sur admis	60%	46%	48%	41%	55%	45%	50%	39%	26%	29%	39%	40%	41%

Source : Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA.

La difficulté à obtenir un visa ou un titre de séjour, ainsi que celle à réunir les moyens financiers nécessaires (voyage + paiement des frais d'internat et de restauration) expliquent vraisemblablement la différence entre le nombre de candidats admis et le nombre de candidats présents. L'obtention d'un visa semble relever parfois d'une décision perçue comme aléatoire, voire arbitraire, à l'exemple de ce candidat non seulement admis mais aussi attendu par un établissement picard qui s'était engagé à prendre en charge ses frais d'inscription et de vie en échange d'un emploi de maître au pair dans l'établissement.

On constate plutôt une baisse des présences : de 50 à 60% de présents en regard des admis dans les années 90, on passe progressivement à 30 à 40% dans les années 2000.

En 2006, 63 candidats avaient été admis, seuls 19 (soit 30%) se sont présentés !

12.4/ Les réussites à l'examen.

Le nombre d'étudiants étrangers admis aux épreuves du BTSA est d'une douzaine par an, soit un étudiant pour 3 admis en première année.

Admissions	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Présents en septembre	45	31	27	30	59	35	46	54	55	26	40	39	474
Reçus à l'examen	15	20	8	12	14	12	15	16	17	8			137 ¹
% admis sur présents	33%	65%	30%	40%	24%	34%	33%	30%	31%	31%			33%

Source : Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA.

Les candidats étrangers ont un taux d'admission nettement plus faible que leurs homologues français alors qu'ils ont plus souvent un parcours sur 3 années. La moins bonne maîtrise de la langue et le niveau initial souvent plus faible expliqueraient ces médiocres résultats. Une analyse des résultats par nationalité fait ressortir les très faibles résultats des étudiants Congolais (5% pour 19 étudiants), faibles des Tunisiens (21% pour 14 étudiants), Sénégalais (22% pour 36 étudiants), Marocains (28% pour 103 étudiants, moyens des Espagnols (39% pour 18 étudiants) et Ivoiriens (40% pour 15 étudiants). Par contre, les résultats sont plutôt bons pour les étudiants Belges (69% pour 16 étudiants) et les Malgaches (50% pour 16 étudiants).

¹ De 1994 à 2003.

1.3/ Le bilan sur l'accueil des candidats étrangers au BTS.

13.1/ Un bilan globalement médiocre.

Aujourd'hui, le fonctionnement de l'accueil des étudiants étrangers consacre globalement un formidable gâchis. Pour 100 demandes d'information, une cinquantaine de dossiers de candidature sont déposés, qui aboutissent à 22 candidats admis dont 10 seulement se présentent en formation et 3 obtiennent leur diplôme !

Les raisons de cet « écrémage » sont multiples :

- des demandes non fondées : l'accès Internet favorise le recueil de candidatures parfois « touristiques »,
- des raisons administratives : difficulté à obtenir un visa ou une autorisation de séjour,
- des raisons financières : difficulté des candidats à réunir les fonds nécessaires pour suivre leur formation en France (frais de transport, frais d'internat et de restauration, frais de vie) d'où un abandon avant, voire parfois un abandon pendant la formation,
- des raisons de niveau de formation : insuffisante maîtrise de la langue française (malgré des avis favorables des formateurs) mais aussi des enseignements de base, scientifiques et techniques, les échecs en cours de formation sont effectivement nombreux malgré une tendance au redoublement et à la réalisation du parcours en trois années.

Enfin, on peut aujourd'hui se demander si le fait que le diplôme de BTS ne s'inscrit pas dans le cursus universitaire LMD¹ ne participe pas à la baisse de la demande internationale de ces dernières années.

13.2/ Des orientations qui ne sont pas mises en œuvre par la DGER.

Poser la question de l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers en BTS implique la définition d'une stratégie d'accueil de l'enseignement agricole. Il ne s'agit plus d'accepter en petite nombre, à la marge, des individus d'origine étrangère, mais d'en organiser la mobilité, dans les meilleures conditions matérielles et pédagogiques, dans le cadre d'orientations définissant des objectifs spécifiés et hiérarchisés notamment d'insertion professionnelle.

La circulaire de 2001 sur l'exercice de la mission de coopération internationale prenait en compte cette exigence d'organisation de l'accueil des étudiants étrangers dans son paragraphe 312². De fait, **seule l'information sur l'offre a pu être améliorée par le secrétariat de la Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA** avec le site internet d'information pour l'admission des étudiants en BTS qui précise les offres de formation par département, par option, et propose un descriptif des formations³.

Il convient en conséquence d'éviter un certain angélisme par lequel l'enseignement agricole pourrait se glorifier de participer à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français, alors même que la totalité de l'effort reposerait sur les capacités d'adaptation des étudiants étrangers comme des équipes éducatives des établissements.

13.3/ Des établissements de plus en plus prudents.

Au travers des éléments d'information recueillis, les établissements, comme les équipes de direction et les équipes pédagogiques, ont généralement volontiers accueilli des étudiants étrangers à titre individuel au début des années 2000 pour des raisons d'ouverture des établissements à l'international, de développement de réseaux, de partenariats avec des collectivités territoriales... Certains des établissements y auraient vu aussi un moyen de lutter contre une baisse de leurs effectifs.

Il apparaît que les établissements sont aujourd'hui beaucoup plus prudents. **Les directions des établissements comme les équipes pédagogiques prennent aujourd'hui en compte le fait que**

¹ Licence / Maîtrise / Doctorat.

² Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / FOPDAC. « *Orientations et actions prioritaires pour la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole* ». Circulaire N°C 2001-2008. 26 juin 2001. § 312 de la circulaire, cité page 4. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/mission.htm#circulaire>.

³ <https://www.btsa.educagri.fr/index.cfm>

l'accueil d'étudiants étrangers implique des conditions matérielles et d'encadrement qu'ils n'ont pas ou qu'ils n'ont plus : ouverture des internats et de la restauration en fin de semaine ou pendant les congés, possibilité d'un encadrement rapproché des étudiants étrangers d'un point de vue administratif et pédagogique. D'autre part, un certain nombre d'établissements ont pu être confrontés à des situations difficiles (« évaporation » des candidats qui cherchaient surtout à entrer en France, difficultés à suivre les enseignements, candidats sans moyens financiers qu'il a fallu parfois héberger et nourrir gratuitement, voire même vêtir !) qu'ils ne souhaitent pas nécessairement voire se reproduire. La difficulté pour nombre de candidats étrangers de comprendre un cours en français, malgré des avis initiaux favorables, accentue la prudence des équipes pédagogiques.

Dans une situation où les marges de manœuvre des établissements se restreignent, ceux-ci apparaissent plus prudents et moins enclins à réaliser les investissements en moyens et en temps qu'exige l'accueil d'étudiants étrangers.

Il convient de rappeler ici une réalisation exemplaire du LEGTA de Roanne-Chervé, de 1984 à 1992, avec la création d'un BTSA Agent de Développement Rural des Régions Chaudes (ADRUREC) à titre expérimental¹. Confronté à une demande de la République Fédérale Islamique des Comores, suite à l'appui d'un projet de Recherche-Développement, d'une formation de 11 techniciens supérieurs, le LEGTA a proposé l'organisation d'une formation spécifique, en trois années, adaptée aux caractéristiques du public (formation antérieure et insertion professionnelle future dans le projet). A l'issue de cette première promotion (1984 / 1987) seront accueillies deux autres promotions, 14 Comoriens et 3 Equato-guinéens de 1987 à 1989 et 14 Angolais et 3 Bissau-Guinéens de 1990 à 1992. Le bilan de ces formations est extrêmement positif puisque 42 candidats sur 45 obtinrent leur diplôme (93% de réussite) et la quasi-totalité occupèrent des emplois en correspondance avec leur formation à leur retour dans leurs pays. Le bilan effectué par le LEGTA, en 1994², analyse les raisons de cette réussite en soulignant :

- les conditions de recrutement des candidats qui étaient liées à la réalisation d'un projet de développement dans les pays considérés, assurant tout à la fois leur motivation et leur implication,
- la mise en place d'une préformation avant l'entrée en cycle BTS permettant certes une mise à niveau scientifique, mais surtout une adaptation à des réalités différentes, du système éducatif comme du monde rural,
- l'adaptation de la formation, sur ses contenus comme ses modalités d'intervention, rendue possible par le traitement de promotions d'étudiant relativement homogènes et suffisamment nombreuses (de 11 à 17 personnes),
- un soutien individualisé rendu possible par la taille néanmoins restreinte des groupes.

Cette expérience de près de 10 années permettait de souligner les conditions à remplir pour assurer une formation d'étrangers dans de bonnes conditions au niveau BTS :

- existence d'un véritable projet avant la formation, dans lequel s'inscrivent les étudiants accueillis,
- création d'une équipe et mise en place d'un réseau de partenaires diversifiés,
- mise en place d'une préformation de mise à niveau, d'adaptation, et linguistique,
- l'implication dans les réalités du monde rural français et le transfert dans le pays d'origine notamment autour d'un projet personnel,
- l'après formation avec le suivi de l'insertion professionnelle,

A quoi il convient d'ajouter l'existence, autrefois, de financements internationaux !

¹ Ministère de l'Agriculture. Arrêté du 17 avril 1986. Journal Officiel du 25 avril 1986.

² Ministère de l'Agriculture. LEGTA de Roanne-Chervé « *La formation BTSA ADRuREC (Agent de Développement Rural des Régions Chaudes) – Bilan et perspectives – LEGTA de Roanne-Chervé 1984/1992* ». Rapport de Vincent JOUHET. Avril 1994.

D'autres financements, dans les années 90, permirent l'accueil de groupes étrangers, par exemple :

- la formation de 15 techniciens agricoles angolais de décembre 1987 à août 1990, financée par la coopération française et mise en œuvre par la SFERE¹,
- l'accueil d'étudiant marocains sur des bourses mixtes franco marocaines dans le cadre de l'accord de coopération (41 en 1990, 44 en 1991, 34 en 1992, 10 en 1993)

Toutefois, ces accueils d'étudiants, répartis dans l'ensemble du dispositif d'enseignement agricole français, sans la cohérence et l'encadrement du cycle de formation du BTS ADRuREC, ont eu des succès mitigés (40% de taux de réussite pour les étudiants angolais, 45% pour les étudiants marocains).

2/ LES ACCUEILS POUR DES FORMATIONS COURTES.

Certains étudiants étrangers souhaitent réaliser un séjour d'études en France qui ne s'inscrit pas dans un cycle de formation. Ainsi, les LEGTA peuvent accueillir des étudiants étrangers pour une période courte (au minimum 3 mois si les étudiants veulent bénéficier d'une bourse Erasmus).

Le LEGTA de Rethel, par exemple, accueille chaque année 3 ou 4 étudiants du département d'agriculture de l'université de Iasi en Roumanie. Cet accueil s'inscrit dans le cadre de la mobilité étudiante du programme Erasmus. Ainsi les étudiants roumains de 2^{ème} ou de 3^{ème} année sont sélectionnés par l'université d'origine (sur des critères linguistiques et de motivation) et effectuent un séjour d'études au LEGTA de Rethel d'une durée de 3 à 5 mois : ils choisissent les modules qu'ils souhaitent suivre et assistent aux cours avec les étudiants français de BTSA ACSE (Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation) de 1^{ère} et de 2^{ème} année. Durant les vacances scolaires et la période de stage des étudiants français (vacances de Pâques et mois de juin + éventuellement juillet), ils effectuent également un stage en exploitation agricole. A la fin de leur séjour en France, l'établissement d'accueil délivre une attestation de crédits ECTS obtenus ainsi qu'une attestation de niveau de compétences en langues en référence à l'échelle de niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Le séjour d'études en France est entièrement reconnu par l'université d'origine. Pour accueillir au mieux les étudiants roumains, l'établissement met gratuitement à leur disposition une chambre (individuelle ou pour deux) et leur offre tous les repas à la cantine (sauf le week-end où ils peuvent prendre leurs repas dans la cuisine commune). Le séjour en France permet aux étudiants roumains d'enrichir leur formation professionnelle. Il leur assure un niveau de maîtrise du français satisfaisant et leur facilite l'accès à l'emploi à l'issue de leur formation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur un engagement personnel de l'équipe éducative qui ne dispose d'aucun moyen spécifique pour cette action. Un tuteur doit assurer leur accueil, superviser leur séjour et rechercher des lieux de stage adaptés. **D'une façon générale, cette coopération nécessite beaucoup de disponibilité.**

La poursuite de ces accueils est motivée par le constat des effets très positifs de la présence des étudiants roumains auprès des étudiants et élèves du lycée français. Ils leur apportent une ouverture culturelle et un témoignage vivant de la diversité en Europe. Cet enrichissement prend également la forme de séjours de mobilité enseignante dans le cadre d'Erasmus : 2 enseignants du LEGTA effectuent chaque année un séjour d'une semaine dans l'établissement partenaire (avec réalisation de cours et visites professionnelles) et réciproquement.

Enfin, les accueils d'étrangers peuvent concerner la mise en œuvre de formations courtes, spécifiques, pour des personnels étrangers de l'enseignement technique, la formation professionnelle ou la vulgarisation dans le cadre de demandes d'Etats, d'établissements ou de sociétés de développement. Le CFPPA de Carmejeane ou l'EPLFPA d'Aix Valabre, par exemple, organisent fréquemment des sessions de formation continue courte, à la demande, pour des cadres marocains ou tunisiens. Ces activités valorisent la compétence de l'enseignement agricole français à l'international et peuvent être la source de demande d'expertise ou d'appui.

¹ La Société Française d'Exportation des Ressources Educatives, créée à l'initiative du Ministère de l'Education nationale en 1984, est un opérateur dont la mission est de positionner le secteur éducatif français sur le marché international. La SFERE intervient dans le domaine de l'exportation où un client (organisme public ou privé étranger, ou multilatéral) passe commande d'un service relevant du secteur de la formation.

3/ LES RECOMMANDATIONS.

Faute de moyens, il est possible de laisser « cheminer » le dispositif tel qu'il fonctionne (mal) aujourd'hui. C'est malheureusement au prix d'un formidable gâchis économique et social (rappelons que pour 100 demandes d'information, une cinquantaine de dossiers de candidature seront déposés, qui aboutiront à 22 candidats admis dont 10 seulement se présenteront en formation et 3 obtiendront leur diplôme). C'est aussi **un gâchis en terme « d'image » internationale de notre enseignement qui n'en sort pas grandie. C'est enfin un gâchis de l'image de la coopération internationale auprès des enseignants et des personnels des établissements de la DGER**, sans compter que leur bonne volonté a tendance à s'éteindre face aux problèmes rencontrés. **Le manque de reconnaissance, l'obligation d'agir sur la seule base du volontariat ont été quasi systématiquement soulignés par nos interlocuteurs** malgré un enthousiasme et une bonne volonté qui sont manifestes.

Trois scénarii peuvent être proposés pour l'accueil de candidats au diplôme de BTS : un premier d'accueil d'étudiants individuels en améliorant les conditions de leur information et de leur encadrement, un second d'accueil d'étudiants étrangers plutôt dans le cadre d'appui à des projets dans les pays partenaires, un troisième de développement des activités d'expertise internationale en ingénierie des dispositifs de formation.

3.1/ Scénario 1. Améliorer les procédures d'accueil des étudiants individuels.

En tout premier lieu, il importe de souligner qu'**assurer l'accueil d'étudiants étrangers dans de bonnes conditions demande beaucoup de temps : pour informer, pour orienter, pour accueillir, pour régler les situations administratives, pour aider pédagogiquement**. Les différents recoupements de données que nous avons pu faire nous amènent à penser que l'information, l'orientation et l'accueil d'un seul étudiant demandent une personne-semaine de travail en moyenne !

Sur l'information et la sélection.

Afin d'assurer une meilleure relation entre les demandes individuelles d'étudiants étrangers et les possibilités offertes par l'enseignement agricole français, il convient en tout premier lieu d'assurer une information la plus large, la plus précise et la plus transparente possible, tant à destination des candidats étrangers qu'à destination du dispositif d'enseignement agricole français. Or aujourd'hui cette informations-repose sur le Service Régional de Formation et de Développement de la Bourgogne sans qu'il lui soit donné de moyens supplémentaires pour le faire. En conséquence, les frais de courrier et de traitement des dossiers étrangers sont assurés par une hausse de 1 € sur l'ensemble des dossiers de demande d'admission en classes de BTS et par l'envoi, par les candidats étrangers, de coupons internationaux de paiement !

Enfin, si les statistiques élaborées par le SRFD Bourgogne permettent de connaître avec précision l'état des demandes, des admissions et des présents, elles ne concernent que l'enseignement agricole public, les données concernant l'enseignement agricole privé ne sont pas connues nationalement.

En conséquence, nous proposons de :

1. **compléter le site internet d'information** pour l'admission des étudiants en BTS¹, par des informations spécifiques aux étudiants étrangers : procédure d'admission, maîtrise de la langue française, niveaux de formation, conditions de vie (hébergement, restauration, médecine préventive...), coûts de formation (frais de pension, frais de vie en France...).
2. **effectuer la sélection des candidats en s'appuyant sur les services des Centres pour les Etudes en France** qui sont susceptibles de faciliter les procédures d'inscription par un traitement en ligne, un contrôle des pièces du dossier, une évaluation des capacités d'expression française des candidats et de leurs motivations, un avis motivé pour l'obtention du visa²,

¹ <https://www.btsa.educagri.fr/index.cfm>

² Cf. annexe VI sur les Centres d'Etudes en France.

3. d'améliorer la connaissance statistique sur l'accueil d'étudiants étrangers en BTS notamment par la prise en compte des étudiants étrangers dans l'enseignement agricole privé.

Ces recommandations ont un coût (site internet, traitement statistique...) qui pourrait toutefois être réduit en s'appuyant sur les Centres pour les Etudes en France (extension du site internet).

Sur l'appui et l'encadrement des étudiants.

Aujourd'hui, faute de moyens spécifiques, ce sont les équipes éducatives des établissements mais aussi des enseignants à titre individuel qui se mobilisent et s'efforcent de gérer au mieux, au cas par cas, les candidats étrangers notamment lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'intégration sociale, matérielles (fermeture des établissements en fin de semaine ou pendant les vacances scolaires), financières (prise en charge des frais d'hébergement et de restauration, voire habillement des étudiants pour l'hiver par exemple !) ou pédagogiques (accompagnement et tutorat). Cet appui aux étudiants étrangers est un des éléments importants de la réussite du candidat mais aussi de l'image qu'il va conserver de la France au cours de sa vie professionnelle future.

Pour améliorer l'appui et l'encadrement des étudiants étrangers, il conviendrait de :

1. **s'assurer d'un niveau minimum de maîtrise de la langue française** par les candidats en s'appuyant sur les Centres pour les Etudes en France qui peuvent vérifier la maîtrise orale de la langue française au cours d'un entretien, et/ou en se dotant de moyens de mise à niveau préalable à l'entrée en formation,
2. **mettre en place un suivi spécifique** dans les établissements pour une aide aux candidats étrangers tant sur les questions d'intégration sociale que matérielle et pédagogique (préparation de l'accueil, de l'hébergement et de la couverture sociale, identification du projet de formation, besoin d'accompagnement linguistique, tutorat pédagogique, aide pour trouver des stages professionnels, voire préparation à leur insertion professionnelle dans leur pays...),
3. **donner des moyens en temps aux équipes éducatives** pour assurer cet appui aux étudiants étrangers notamment en la prenant en compte dans les dotations des établissements,
4. **développer des formations pour les personnels** administratifs d'une part, les enseignants d'autre part, aux questions spécifiques de l'accueil d'étudiants étrangers (questions administratives, relation interculturelle).

Globalement, il s'agit là de propositions correspondant strictement aux orientations de la circulaire de 2001.

3.2/ Scénario 2. Développer l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de projets.

Il n'y a pas aujourd'hui de stratégie nationale d'accueil des étudiants étrangers en BTSA, mais une possibilité d'ouverture individuelle du dispositif. **Si l'accueil d'étudiants en BTSA devait constituer un élément d'une stratégie internationale de la DGER, ce devrait être en regard de priorités** : rayonnement de la France dans certaines régions (bassin méditerranéen, pays de la ZSP...) et/ou dans certaines filières de production et de transformation (gestion et maîtrise de l'eau, gestion forestière, industries agricoles et alimentaires...). La note de service sur la mise en place de priorités géographiques et thématiques dans le cadre de l'exercice de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole définit certes des priorités géographiques et thématiques¹. Il est toutefois indispensable de définir comment les appliquer concernant l'accueil des étudiants de BTS : priorités, quotas, information spécifique, mise en place d'aides... par pays ou par sous région ? etc. mais aussi de pouvoir les articuler avec les politiques régionales de coopération internationale.

Certains établissements ont pris l'initiative d'accueillir régulièrement des étudiants d'une nationalité dans le cadre d'actions de partenariat avec des établissements étrangers. Ils reçoivent des étudiants, en liaison avec les autorités des établissements du pays partenaire, pour des objectifs de formation de cadres locaux de projets de développement. Il n'est pas rare que ces établissements prennent en charge une partie, voire la totalité, des frais de formation, quitte à ce que l'étudiant

¹ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / SDRIDCI / N 2007-2016. 5 février 2007.

étranger soit chargé de tâches spécifiques au cours de sa scolarité (maître au pair par exemple). **En effet si, par le passé, des financements non négligeables ont pu être obtenus pour des financements d'étudiants de niveau BTS (Angola, Comores, Maroc) dans le cadre de projets ou d'accords de coopération, c'est aujourd'hui une époque totalement révolue.**

Il serait également possible d'imaginer un accueil en BTS en préparation à des formations longues de niveau bac + 5 :

- soit en accueillant des étudiants titulaires du baccalauréat car il semble qu'une demande solvable existe notamment de la part d'étudiants des pays asiatiques¹,
- soit en accueillant des étudiants étrangers dans des formations post BTS préparatoires à l'entrée dans les écoles d'ingénieurs.

Pour développer l'accueil d'étudiants étrangers en BTS dans le cadre de projets, il conviendrait :

1. de définir une politique d'accueil des étudiants étrangers de niveau BTS, ses priorités et ses modalités d'application, en regard d'une volonté de positionnement stratégique de l'enseignement agricole du ministère de l'agriculture : quelles régions ? quelles filières de production ? quelles filières de formation ? comment ?
2. de développer les licences professionnelles pour permettre aux étudiants étrangers de faire reconnaître leur formation dans le cadre de cursus et de références internationales,
3. d'éviter une diffusion des étudiants étrangers dans l'ensemble des établissements, mais de concentrer cet accueil, par petits groupes (4 à 6 étudiants), dans des établissements volontaires, afin d'améliorer les possibilités d'insertion sociale, d'adaptation des programmes, comme d'appui pédagogique (Cf. expérience du BTS ADRuREC),
4. de créer des dispositifs de mise à niveau en langue française pour les groupes d'étudiants étrangers accueillis ; cette recommandation a certes un coût non négligeable et présente des difficultés de réalisation (cycle intensif de formation avec accueil des étrangers avant le début des cours et regroupement des candidats sur quelques sites...), mais le coût de l'échec (2 étudiants étrangers sur 3 admis n'est-il pas lui-même extrêmement élevé tant pour les individus que pour la collectivité ?),
5. de préciser, avec les établissements volontaires, le nombre et les profils des candidats qu'ils souhaitent accueillir de manière à assurer une permanence dans le temps, d'éviter les accueils au coup par coup nécessitant un investissement important, irrégulier, de la part des équipes pédagogiques, et éviter les démotivations des équipes pédagogiques induites par ces échecs,

3.3/ Scénario 3. Développer les activités d'expertise internationale.

Il ne nous semble pas que l'accueil d'étudiants étrangers puisse se justifier aujourd'hui par une volonté d'une participation globale à la croissance du milieu rural des pays dits « en développement ». Certes il est tout à fait louable de penser que l'enseignement agricole français, au nom de sa mission de coopération internationale, participe à la formation de cadres moyens des pays étrangers, notamment de pays en développement. Encore faudrait-il que cela corresponde à la politique française. Aujourd'hui, **il est de plus en plus rare que des services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France ou d'autres institutions nationales** (comme d'ailleurs les autres organisations internationales de coopération, coopérations allemandes, suisses... FAO, UNESCO...), **accordent des bourses de stages pour des candidats de ce niveau d'études**, les réservant pour des candidats de niveau master au minimum, dans une enveloppe globale qui a une tendance continue à diminuer.

Enfin, il faut aussi de se poser la question suivante : est-ce que la formation de cadres de niveau BTS en France est une « bonne chose » pour les pays eux-mêmes ? **Trop axée sur l'offre, notre coopération internationale devrait se réorienter sur la promotion des savoir-faire français.**

¹ Des études et réunions avec les établissements avaient eu lieu avec la SFERE pour l'accueil d'étudiants du sud-est asiatique. Sans suite, la DGER ayant dénoncé la convention SFERE / DGER.

Dans la très grande majorité des pays partenaires, il existe des cycles de formation de niveau BTS, généralement d'une qualité honorable. C'est le cas des pays du Maghreb qui représentent à eux seuls plus de 50% des candidats en classes de BTS agricoles. Si les candidats de ces pays peuvent souhaiter suivre une formation en France c'est, soit parce qu'ils n'ont pu accéder à ces cycles de formation dans leur pays (pour des raisons de pression de sélection, ou d'orientation...), soit parce qu'ils jugent, à tort ou à raison, que le diplôme français est de « meilleure qualité », soit enfin parce qu'ils souhaitent accéder au marché français et européen du travail. C'est dire que **les mobilités d'étudiants étrangers répondent d'abord à des stratégies individuelles.**

Il faut également souligner que dans la majeure partie des pays concernés (Afrique francophone), il existe un chômage des jeunes cadres qui est important. On ne peut donc pas affirmer que l'intervention de la France soit nécessaire pour permettre de former en quantité les cadres moyens dont ces pays auraient besoin. De plus, pour former des cadres du secteur agricole, il est préférable qu'ils le soient dans les conditions agronomiques et sociales propres à leur pays. Reste alors le cas des pays qui ne possèdent pas du tout de formation de niveau BTS (Centrafrique, Congo, Tchad...), ou des cycles de formation de spécialisation n'existant pas dans les pays (certaines formations en agroalimentaire par exemple).

En conséquence, il semble préférable que l'enseignement agricole français, comme il le fait d'ores et déjà, puisse **développer son expertise et son appui à ces pays soit pour organiser les formations dont ils auraient besoin dans un cadre national, soit dans un cadre inter-états.** Montpellier Sup'Agro, avec son service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international (ex PNCI¹) a une expérience et une connaissance clefs des dispositifs de formation de niveau BTS grâce à de nombreuses expertises internationales² et à la maîtrise d'œuvre du réseau international Formation Agricole et Rurale³.

Nous proposons :

1. de préciser les objectifs et les moyens de la mission nationale d'appui aux établissements d'enseignement agricole confiée à Montpellier Sup Agro pour les actions de coopération internationale, notamment sur le volet appui à la valorisation internationale de l'enseignement agricole français,
2. de développer les capacités d'intervention du service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier Sup Agro aujourd'hui très réduites en personnel pour faire face aux possibilités de valorisation internationale de la compétence française dans le domaine de l'enseignement supérieur court.

Ces trois scénarii ne sont pas contradictoires mais peuvent être complémentaires. Les différentes propositions qu'ils contiennent peuvent être confiées à différentes structures :

- *commission nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA pour l'amélioration d'une information générale (site internet) ou individualisée,*
- *établissements pour développer une information spécifique sur les objectifs, les contenus des différentes filières, suivi et appui aux étudiants,*
- *service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier Sup Agro pour la valorisation et le développement de l'expertise française sur les dispositifs de formation supérieure courte.*

Il nous apparaît indispensable que la DGER (avec son Bureau des relations Européennes et de la Coopération Internationale - BECI) pilote la réflexion nationale, définisse des axes de développement et des priorités, assure le suivi de l'accueil des étudiants BTS étrangers dans le cadre du système d'appui et que les moyens nécessaires soient données aux différentes structures chargées de l'accueil des étudiants étrangers en BTSA et de la valorisation internationale de l'expertise française.

¹ Le « Pôle National de Coopération Internationale » est devenu, en septembre 2007, le « Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International » au sein de Montpellier Sup'Agro. Dans le cadre de l'organisation d'un système d'appui à l'enseignement agricole, cet établissement a été chargé de l'appui à l'exercice de la mission de coopération internationale.

² Informations dans plusieurs articles de la bibliothèque en ingénierie des dispositifs de formation : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio.html> .

³ Informations sur le site : <http://www.far.agropolis.fr/>

CHAPITRE 3

L'ACCUEIL D'ETUDIANTS ETRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG

1/ LES CURSUS SUIVIS PAR LES ETUDIANTS ETRANGERS.

L'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire peut concerner des formations longues, diplômantes, des formations courtes soit dans le cadre de cursus internationaux, soit dans celui de cursus de formation continue.

1.1/ Les formations longues, diplômantes.

Les étudiants étrangers peuvent suivre un cursus complet diplômant (hors échanges dans le cadre de programmes européens). Selon les statistiques de la DGER (SD POFE / BFES), ils sont répartis en différents niveaux de formation :

1. **formations « de base »** comprenant les formations d'ingénieurs, publiques et privées, de vétérinaires, de paysagistes et d'enseignants,
2. **formations de troisième cycle** : Diplôme d'Etudes Approfondies, Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées, Diplôme National de Master à finalité Recherche, Diplôme National de Master à finalité Professionnelle¹, Mastères (du label des grandes écoles de niveau Bac + 6), Certificat d'études Approfondies Vétérinaires, Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires...
3. **autres formations** dans la mesure où il existe dans les établissements d'enseignement supérieur des formations de type licence professionnelle, BTS (ENITIAA) ou des certificats de spécialisation (niveau deuxième cycle),
4. **formations doctorales** dans les cinq établissements délivrant le doctorat (INA PG, Montpellier Sup'Agro, ENSAR, ENSIA et ENGREF)².

Selon les données statistiques de la DGER, en 2006 / 2007, la répartition des **871 étudiants étrangers, en formation initiale** (662 dans le public et 209 dans le privé), était la suivante :

	Formation de base		3 ^e cycle		Autres formations		Total	
	UE	Hors UE	UE	Hors UE	UE	Hors UE	UE	Hors UE
Total public 662	34	121 ³	54	440	7	6	95	567
Total privé 209	23	138 ⁴	5	42	0	1	28	181
Total public et privé	57	259	59	482	7	7	123	748

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES.

¹ A noter l'existence de masters dits « Duby » qui sont des masters professionnels des écoles d'ingénieurs, relevant de l'article 15 de l'arrêté en date du 25 avril 2002, conçus spécifiquement pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers. En 2006/2007, l'enseignement supérieur agronomique accueille 222 étudiants dans ces masters.

² Les autres établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaires accueillent et encadrent également des thèses de doctorat.

³ Sur ces 121 étudiants accueillis en formation de base, 49 le sont à l'ENSIA SIARC, 20 à l'INA PG et 16 à l'ENGREF.

⁴ Sur ces 138 étudiants accueillis en formation de base, 71 le sont à l'ESB et 40 à l'ESA.

De fait, le nombre d'étudiants étrangers dans les filières de formation de base est généralement extrêmement limité (quelques personnes) à l'exception de l'ENSIA / SIARC¹, l'INA/PG, l'ENGREF, l'ESB et l'ESA.

En sus de ces étudiants étrangers, on comptait en 2006 / 2007 **131 doctorants étrangers** dans les cinq écoles habilitées à délivrer le doctorat.

1.2/ Les formations courtes des échanges européens.

Dans le cadre des échanges européens (programme ERASMUS et assimilés) un certain nombre d'étudiants viennent suivre des modules de formation dont les unités sont validées dans leurs écoles ou universités d'origine selon le principe des crédits ECTS (European credit transfer system) dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (L-M-D). Le programme ERASMUS a été lancé en 1987 et a bénéficié à plus d'un million d'étudiants européens. Sa croissance bénéficie de l'élargissement à d'autres pays membres et de la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables ou transférables.

D'après les données statistiques de la DGER, l'effectif d'étudiants européens venus suivre des modules de formation dans l'enseignement agricole était de **215 en 2006/2007** (144 dans les établissements publics et 71 dans les établissements privés), 151 de l'Union Européenne et 64 hors UE.

1.3/ Les formations continues.

Les formations continues concernent l'accueil de professionnels, ayant un emploi, qui souhaitent (ou leur structure d'embauche) une amélioration de leurs compétences par le suivi, en France, d'une formation dans des dispositifs existants. Cette structure peut couvrir en totalité ou partiellement les frais de la formation (déplacement, frais de scolarité et de vie), elle peut aussi s'adresser à un organisme qui financera en totalité ou partiellement la formation (ministère, coopération internationale, voire ONG).

Selon les données statistiques de la DGER, en 2006 / 2007, il y avait **75 étudiants étrangers, en formation continue**, tous dans le public :

	Formation de base		3 ^e cycle		Autres formations		Total	
	UE	Hors UE	UE	Hors UE	UE	Hors UE	UE	Hors UE
Total public	0	1	20	43 ²	5	6	25	50
Total privé	0	0	0	0	0	0	0	0
Total public et privé	0	1	20	43	5	6	25	50

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES.

Les formations continues peuvent également concerner des demandes institutionnelles pour lesquelles il est souhaité une formation « sur mesure ». Il apparaît extrêmement difficile de recenser ce type d'intervention, généralement très atomisées. Elles s'effectuent le plus souvent dans le cadre de relations de partenariats d'école à école. Des demandes plus générales existent qui exigent l'intervention de plusieurs établissements et qui peuvent être traitées par le Pôle National de Coopération Internationale ou d'autres structures (SFERE). Par exemple, l'organisation chaque année, par le Pôle National de Coopération Internationale (PNCI)³ de l'accueil d'étudiants qatari dans le cadre d'un accord avec l'ambassade France et le gouvernement de ce pays pour des modules d'un mois d'étude des filières de commercialisation (bovins, ovins, fruits et légumes). Le PNCI a également organisé des accueils d'étudiants algériens, palestiniens... dans des cadres similaires. A noter que, dans ces différents cas, les actions donnent lieu à paiement des frais d'intervention tant de l'organisme assemblé que des établissements de formation.

¹ Au 1 janvier 2007, la Section des Industries Agro Alimentaire des Régions Chaudes est devenue, avec le Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes, l'Institut des Régions Chaudes au sein de Montpellier Sup'Agro.

² Sur ces 43 personnes accueillies en formation continue, 19 le sont à l'ENSAM et 15 à l'ESAT CNEARC.

³ Le « Pôle National de Coopération Internationale » est devenu, en septembre 2007, le « Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International » au sein de Montpellier Sup'Agro.

2/ L'ANALYSE DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS.

Avertissement : L'analyse des différentes données quantitatives est extrêmement délicat compte-tenu de variations non négligeables d'une année sur l'autre par suite d'effectifs réduits, de modes de calcul difficiles (dans le cas des masters et des doctorats faut-il considérer comme « étudiant étranger », l'étudiant inscrit auprès de l'école dans un cycle de formation, ou l'étudiant participant à une formation dans l'école ?). Par ailleurs, la répartition des étudiants étrangers entre les différents cycles faite par le ministère de l'agriculture n'est pas nécessairement homogène avec celle des différents rapports sur l'enseignement supérieur.

L'essentiel pour nous était d'essayer d'identifier quelques tendances :

- En 2006/2007, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (public et privé, et hors doubles inscriptions) était de 13 331 y compris les formations supérieures par les voies de l'apprentissage et de la formation continue (2005/2006 : 13 313). **Les étudiants étrangers dans les formations initiales et continues représentaient 946 personnes sur 13 331 étudiants soit 7% (9% dans le public et 5% dans le privé).** En 2005/2006 : 848 personnes sur 13 313, soit 6%.

L'étude du Commissariat général au plan¹ estime à 11% la population d'étudiants étrangers dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français, c'est dire que l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire « serait globalement moins accueillant » que l'université. Toutefois, **le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des écoles nationales d'ingénieurs** (y compris les écoles d'ingénieurs situées dans les universités) **est estimé à 7%**²... ce qui correspondrait aux données observées dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

- La répartition des étudiants étrangers est extrêmement différente selon les types et niveaux de formation. Si globalement leur présence relève quasiment de l'anecdote dans les formations initiales d'ingénieurs, **leur présence dans les formations de troisième cycle est par contre plus importante : 541 en 2006/2007 sur 1 762 étudiants, soit 31%** (466 sur 1 363 en 2005/2006, soit 44%). Enfin, en 2006/2007, **sur 662 doctorants dans les cinq écoles habilitées à délivrer le doctorat, 131 étaient étrangers, soit 21%.**
- La proportion d'étudiants de l'Union Européenne parmi l'ensemble des étudiants étrangers, 15% en 2005/2007 et 19% en 2005/2006, serait similaire à celle de l'enseignement supérieur français où elle est estimée à 16%³.
- Concernant les formations courtes de type ERASMUS, les accueils d'étudiants étrangers représenteraient **215 personnes en 2006/2007 (254 en 2005/2006), soit un pourcentage de 1,8%** (2,5% en 2006/2006) en regard des étudiants inscrits en formation initiale à temps plein. **Ce « taux d'arrivée » est à mettre en relation avec le « taux de départ » des étudiants de l'Union Européenne qui est de 0,8%**, ce qui pourrait souligner une certaine attractivité de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français dans le cadre du programme ERASMUS.

3/ LE BILAN SUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS.

Le bilan sur l'accueil des étudiants étrangers apparaît pour lors très contrasté : **très limité pour les formations longues d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes, plus ouvert dans les formations de troisième cycle et les formations doctorales et plutôt attractif dans le cadre des échanges ERASMUS.**

¹ Commissariat Général du Plan. « *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 – Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France* » par M Mohamed HARFI. 28 septembre 2005. <http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446.html>. Le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants dans son rapport annuel 2003-2004 estimait ce chiffre à 12%.

² Ce qui serait très supérieur à la moyenne de l'enseignement supérieur français, estimée à 26%, mais on est sûr de très petits nombres au regard de la totalité de l'enseignement supérieur français.

³ Idem.

3.1/ Des orientations générales qui ne sont pas mises en œuvre par la DGER.

L'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur long pose de manière semblable un certain nombre de questions déjà posées pour l'accueil des étudiants en BTS. Toutefois, par l'ampleur du nombre de personnes concernées, par l'augmentation très importante ces dernières années des mobilités étudiantes, intra européennes mais aussi mondiales, par les enjeux de développement et de place des pays sur la scène internationale, **l'accueil d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur long a des implications politiques majeures.**

La mobilité internationale n'y répond pas seulement aux désirs des individus d'acquérir un diplôme qu'ils ne pourraient pas obtenir dans leur pays ou à leur volonté d'acquérir un diplôme jugé d'un meilleur niveau. La mobilité internationale y est très majoritairement liée au développement « *d'une véritable culture* »¹ : les séjours d'étude à l'étranger sont jugés indispensables certes pour la maîtrise d'une langue étrangère, pour l'acquisition de l'autonomie personnelle, mais surtout **pour se préparer à des situations professionnelles largement ouvertes aux enjeux internationaux, dans des environnements plurilingues et multiculturels, pour favoriser l'accès au premier emploi, voire même pour préparer une mobilité professionnelle internationale dans le cours de la carrière.**

Accueillir des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, ce n'est donc pas seulement un « échange de bons procédés » entre établissements, ce n'est pas non plus, comme pourraient le penser certains enseignants chercheurs, une reconnaissance internationale de la qualité de leurs enseignements. Par l'ampleur du phénomène, il met directement en jeu :

- l'ouverture aux questions internationales des étudiants français,
- l'attractivité de la culture française, de son enseignement et de sa recherche scientifique,
- la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire,
- la qualité et la pérennité des emplois du secteur.

Un secteur d'activité qui ne participerait pas aujourd'hui à l'effort d'accueil des étudiants étrangers se condamnerait inéluctablement à une baisse de ses échanges intellectuels et scientifiques internationaux, un affaiblissement de ses coopérations internationales, une perte de sa place dans la compétition internationale, un affaiblissement de ses capacités d'innovation comme d'exportation.

Les entretiens que nous avons eu ont généralement souligné l'attrait international de nos écoles par la qualité ou la spécificité de leurs enseignements (par exemple école du paysage, enseignement de viticulture œnologie...), par une approche des questions agronomiques et rurales moins technique et plus systémique, alors même que les coûts d'inscription sont très inférieurs à ceux des pays anglo-saxons par exemple. Au contraire des enseignements de nombreux pays étrangers, les formations agronomiques et vétérinaires françaises, plus particulièrement il est vrai dans les formations de base, se caractérisent par un enseignement des sciences fondamentales (mathématiques, physique, biologie...) d'une très grande exigence et sur la base duquel sont développés des enseignements techniques, mais aussi économiques et sociaux, transversaux, qui préparent nos étudiants à des analyses systémiques prenant en compte l'ensemble des aspects de la réalité du monde rural. Cela peut attirer certains étudiants étrangers, mais c'est aussi une contrainte, surtout en formation d'ingénieurs, dans la mesure où les étudiants étrangers sont plus fréquemment à la recherche d'une « spécialisation pointue ».

Dans la compétition internationale, il nous semble qu'il est essentiel d'organiser l'accueil, dans les meilleures conditions, du plus grand nombre d'étudiants étrangers, futurs cadres et responsables dans leurs pays, voire dans le nôtre, **ce qui exige là encore de la part de la DGER des orientations stratégiques définissant des objectifs spécifiés et hiérarchisés.**

¹ Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants « *Rapport annuel 2003-2004 – Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français* ». Septembre-octobre 2004. http://www.education.gouv.fr/rapport/cndmie_04.htm

En regard de cette analyse, **les termes de la circulaire de 2001 sur l'exercice de la mission de coopération internationale¹ n'ont pas été mis en pratique au niveau national** : absence de structuration de l'information sur l'offre française de formation, pas d'organisation nationale des pratiques de tutorat ou de partenariat avec des organismes spécialisés, absence d'outils et de moyens mis à la disposition des établissements pour résoudre les difficultés administratives. **C'est même parfois le contraire qui s'est passé avec la dénonciation de l'accord entre le ministère de l'Agriculture et la SFERE en 2003²**, ce qui prive la DGER d'un contact régulier avec un opérateur reconnu sur le marché international de la formation (salons internationaux, négociation de contrats...) ou l'absence de moyens mis à la disposition de la structure³ qui devait participer à cette valorisation de l'offre française.

3.2/ Des établissements faisant face individuellement et en ordre dispersé.

A contrario, les établissements se sont efforcés, chacun de leur côté, d'assurer l'information, la sélection et l'accueil des étudiants étrangers de manière assez différente et contrastée, avec chacun leur propre stratégie, renforcés en cela par les politiques et les aides régionales à l'accueil d'étudiants étrangers.

Sur les formations de base.

Si le nombre de candidatures en formations d'ingénieurs peut-être conséquent (Montpellier Sup'Agro, ENESAD...), ces candidatures proviennent majoritairement de pays d'Afrique, plus particulièrement d'Afrique du Nord, et sont souvent sans assurance sur les possibilités de revenus des candidats pour suivre dans des conditions minimales acceptables trois années d'étude ce qui limite leur admission dans les établissements. Par ailleurs, il est difficile d'apprécier le niveau de ces élèves. Les personnes rencontrées, responsables des établissements mais aussi étudiants étrangers, soulignent la difficulté à suivre les études d'ingénieurs du fait d'un niveau de connaissances souvent plus faible dans les disciplines générales que celui des étudiants français. Enfin, les formations de type ingénieur ou vétérinaire sont peu modulables, sur des profils de formation relativement « monolithiques », alors qu'à contrario les étudiants étrangers ont des profils et des demandes très diversifiés.

Ces trois éléments conjugués participent à limiter fortement le nombre d'étudiants étrangers dans les formations d'ingénieurs et de vétérinaires.

Des inquiétudes au sujet de ces formations de base ont été perçues auprès de nos interlocuteurs, inquiétudes liées :

- à l'existence d'un système de formation très particulier en France, les écoles d'ingénieurs en trois années précédées par deux années de classes préparatoires, ce qui ne correspond pas au schéma européen des études supérieures,
- à des orientations et des contenus de programmes différents en France, très centrés sur les sciences de base en classes préparatoires, puis sur les sciences agronomiques et de médecine vétérinaire dans les écoles dans une approche systémique,
- à la baisse continue de l'usage de la langue française comme langue internationale.

L'organisation actuelle des cycles de formation d'ingénieurs et de vétérinaires permet difficilement de recruter des étudiants étrangers, notamment européens, au niveau L (bac + 3),

¹ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / FOPDAC. « *Orientations et actions prioritaires pour la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole* ». Circulaire N°C 2001-2008. 26 juin 2001. § 312 de la circulaire, cité en page 4. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/mission.htm#circulaire>

² La Société Française d'Exportation des Ressources Educatives était opérateur du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Un comité de pilotage qui comprenait à la fois des représentants de la SFERE, de la DGER et de la Direction des Politiques Economiques décidait des orientations et de la stratégie à mettre en œuvre. Dans le cas de la signature d'un contrat international, c'est la SFERE qui en avait la maîtrise, qui le gérait, ainsi que les contrats de sous-traitance nécessaires à sa réalisation, qui choisissait les intervenants, et qui assumait le risque vis à vis du client. La SFERE avait notamment signé plusieurs contrats internationaux permettant l'accueil d'étudiants étrangers dans l'enseignement agricole français.

³ Le « Pôle National de Coopération Internationale » devenu « Service d'Appui aux Formations Agricoles et Rurales à l'International » au sein de Montpellier Sup'Agro l'établissement chargé de la mission d'appui à l'exercice de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole.

lesquels ont reçu une formation plus technique et moins scientifique, coupant ainsi notre dispositif d'une source potentielle de recrutement international.

La question est d'autant plus sensible que l'enseignement agricole ne propose pas de niveau L, sauf de manière limitée dans le cadre d'une organisation pilotée par l'Université avec les licences professionnelles.

Sur les formations de 3^{ème} cycle et les formations individualisées.

Les établissements apparaissent plus ouverts à l'accueil d'étudiants étrangers dans des modules de formation des cycles d'ingénieurs, dans les cursus de troisième cycle ou de doctorat, dans la mesure où une partie de ces accueils se fait dans le cadre sinon d'accords inter-établissements, du moins dans celui de réseaux de relations entre établissements, entre départements de recherche, entre laboratoires, entre enseignants chercheurs... Par exemple, à l'ENSP les étudiants ERASMUS viennent dans le cadre d'accords inter-établissement, impliquant un grand nombre de pays dont l'Allemagne (avec 3 universités : Dresde, Munich, Berlin), la Pologne, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Norvège. L'école accueillant d'ailleurs plus d'étudiants ERASMUS qu'elle n'envoie elle-même d'étudiants français à l'étranger.

La semestrialisation des programmes de formation participe à faciliter et à développer l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre des programmes européens.

Les écoles soulignent également les difficultés de maîtrise de la langue française des étudiants étrangers, néanmoins très différente selon les pays, voire les individus. Elles s'efforcent de mettre en œuvre des formations linguistiques, lesquelles peuvent être préalables à l'admission, mais plus généralement réalisées en début de formation. Ces difficultés sont parfois telles que les établissements finissent par doubler des formations en langue anglaise (exemple de la formation viti-œnologie de Sup'Agro Montpellier).

Sur l'information et l'orientation des candidats.

Les établissements effectuent le plus souvent leur information à l'international par l'intermédiaire de leur site internet. La fréquentation de ces sites permet de constater de très grandes différences de traitement de l'information, rendant l'ensemble assez peu compréhensible même pour un représentant de la DGER (!). De fait, l'information apparaît généralement conçue comme une valorisation des travaux et spécialisations développés par les écoles et leurs départements scientifiques. Elle accompagne peu la personne dans la recherche de l'information qu'elle peut souhaiter. Les informations sont généralement données en français, parfois en anglais, rarement dans d'autres langues¹... c'est peut être un moyen de vérifier la maîtrise du français par les candidats potentiels ?

Concernant les procédures d'admission, il n'y a généralement pas de dépôt de candidature en ligne².

Afin d'assurer une meilleure relation entre les demandes des étudiants étrangers et les possibilités offertes par l'enseignement agricole français, nous avons fait l'hypothèse qu'il était nécessaire d'assurer une information nationale, la plus large, la plus précise et la plus transparente possible, tant à destination des candidats étrangers qu'à destination du dispositif d'enseignement agricole français. En conséquence, nous imaginions souhaitable³ :

- de créer un site internet national, d'information pour l'accueil d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur long en lien avec les établissements,
- d'assurer un système d'orientation des étudiants étrangers, par échanges internet.

Les différents contacts que nous avons eu avec les responsables des établissements n'ont pas validé cette hypothèse. En effet, les établissements d'enseignement supérieur agronomique sont aujourd'hui moins situés dans des démarches nationales de positionnement à l'international. Ils semblent plus préoccupés par un positionnement dans les

¹ A noter le site de l'ENGEES qui propose la totalité de ses informations en français, anglais et allemand, celui de l'ENSAM en français et en anglais, de l'INA PG et de l'ESA en français, anglais et espagnol...

² Sauf à l'ENSP par exemple mais plusieurs établissements proposent par contre le téléchargement du dossier d'inscription.

³ Cf. page 5.

pôles universitaires régionaux : ce qui apparaît déterminant aujourd'hui, aux yeux de nos différents interlocuteurs, c'est de faire valoir les compétences de leur Ecole, de leurs différents départements d'enseignement et de recherche, au sein des orientations du pôle universitaire régional, et notamment dans sa composante internationale.

Sur l'accueil des candidats admis.

Le rapport annuel du Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants¹ a déjà largement fait le diagnostic de la situation de l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur. Bien évidemment les étudiants étrangers des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sont globalement confrontés aux mêmes problèmes :

- des procédures d'obtention des visas et des titres de séjour longues, contraignantes, soumises parfois à des changements de politiques d'immigration...
- des difficultés d'ouverture d'un compte bancaire,
- des problèmes de couverture de la responsabilité civile, d'obtention de la sécurité sociale pour les étudiants stagiaires,
- des questions de ressources financières insuffisantes pour les étudiants en provenance des pays en développement mais aussi de certains pays d'Europe orientale,
- des problèmes d'intégration sociale et culturelle d'autant plus délicats à résoudre que les temps de formation sont importants.

Le problème de l'hébergement se pose par contre de manière très différente d'un établissement à l'autre, de manière mineure si l'établissement dispose d'une résidence universitaire (ENV Toulouse, INH Angers...) ou de manière très délicate quand il n'en possède pas (ENSP Versailles, Agro Paris Tech...). A plusieurs reprises nos interlocuteurs ont fait référence à l'intérêt qu'il y aurait de pouvoir proposer à chaque étudiant un « paquet » de services (visa + transport + accueil + hébergement + frais de formation).

Sur l'organisation des services internationaux des établissements.

Globalement, il faut bien constater que les services internationaux des établissements semblent connaître une assez grande instabilité avec notamment un renouvellement assez rapide de leurs responsables. Ce renouvellement est certainement pour partie lié au fait que nombre d'entre eux ont un statut précaire ou qu'ils ont d'autres fonctions dans l'établissement.

Enfin, il est impératif de se rendre compte que l'accueil d'étudiants étrangers demande du temps ! Une des écoles parmi les plus actives internationalement, l'ESA d'Angers, s'appuie sur une équipe de 11 personnes avec 1 coordinatrice des programmes internationaux européens, 6 enseignants dont 40 à 60 % du temps est consacré aux relations internationales (par groupes de pays), etc. soit au total 6 cadres et 1,5 non cadres en équivalent temps-plein. L'établissement a de très nombreux partenaires étrangers tant au niveau universitaire (10 universités allemandes, 9 britanniques, 6 espagnoles, 6 italiennes, 4 hongroises, 4 polonaises, 11 nord américaines...) qu'au niveau des entreprises grâce à un démarchage des entreprises étrangères par les enseignants de l'école notamment dans les foires et salons internationaux. A lui seul, l'établissement accueille près du tiers des étudiants Erasmus de l'enseignement supérieur agronomique. D'autre part, tous ses étudiants français doivent faire au moins un stage à l'international avec possibilité d'en faire jusqu'à quatre !

Enfin, la responsabilité d'un service des relations internationales d'une école supérieure est certainement rendue difficile par le fait qu'une partie des relations internationales reste généralement le fait des départements scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre de leurs formations et de leurs activités de recherche... quand elles ne relèvent pas tout simplement de relations inter-individuelles ! D'une manière un peu caricaturale, il semblerait que les départements scientifiques laissent aux services des relations internationales la gestion des échanges européens et l'organisation matérielle de l'accueil des étudiants...

¹ Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants « *Rapport annuel 2003-2004 – Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français* ». Septembre-octobre 2004. http://www.education.gouv.fr/rapport/cndmie_04.htm

3.3/ L'appréciation des étudiants étrangers : « Peut mieux faire ! ».

Les remarques faites par les étudiants étrangers recoupent très largement celles qui ont été évoquées par les responsables et les enseignants des établissements. Globalement ils ont marqué leur satisfaction concernant leur participation à des études dans l'enseignement supérieur et vétérinaire français.

Si les problèmes concrets qu'ils rencontrent au cours de leurs études peuvent être différents selon les études suivies (formation de base, troisième cycle) les étudiants non européens soulignent tous leurs difficultés au regard de la « jungle administrative française » (cartes de séjour, sécurité sociale notamment pour les stagiaires...). Pour y faire face, plusieurs établissements ont organisé un tutorat ou un parrainage des étudiants étrangers par des étudiants français (ENGREF, ENVV...) ou par des enseignants, ce qui facilite grandement les démarches. Quand cette organisation n'existe pas, les étudiants étrangers en ont manifesté le souhait.

Ils sont également sensibles à des difficultés de niveau, ou de différence de cursus de formation (système des classes préparatoires), ainsi que dans la maîtrise de la langue française qui peuvent les gêner dans leurs études. En conséquence, certains ont manifesté le besoin de disposer de cours polycopiés.

Un différentiel de niveaux et de coût de la vie selon l'origine des candidats (Europe de l'Est, Pays en développement) entraîne également des difficultés financières.

Enfin, si des échanges et des rencontres entre étudiants étrangers et français ont généralement lieu, soit sur une base individuelle soit dans le cadre de manifestations spécifiques, ils sont perçus par les étudiants étrangers comme insuffisants au regard des préjugés et stéréotypes que véhicule, à leurs yeux, la société française.

4/ LES RECOMMANDATIONS.

Comme pour les formations de l'enseignement supérieur court, l'accueil des étudiants étrangers ne peut se réduire à des questions d'information, de visa ou d'hébergement, même si ces questions sont très préoccupantes. Il pose aussi des questions d'orientations, d'objectifs, de structures et de contenus de formation, dans la mesure où **il ne s'agit plus aujourd'hui d'accueillir « à la marge » de bons étudiants francophones mais de participer à une économie « mondialisée » et des systèmes éducatifs qui s'internationalisent eux-mêmes.**

4.1/ Développer une réflexion nationale sur l'offre de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Faut-il à tous prix maintenir la spécificité française d'accueil des étudiants dans les formations d'ingénieurs au niveau bac +2 alors même que les écoles ont développé des stratégies alternatives susceptibles de maintenir une attractivité internationale avec la mise en place de formations de niveau masters ?

Il n'est évidemment pas de notre propos de répondre à cette question, mais il nous semble nécessaire qu'un très large débat, national, puisse être engagé sur cette question, alors que nous avons plutôt eu l'impression que chacune des écoles recherche (ou pas) une stratégie propre. **Il est certainement nécessaire de dépasser une vision de notre excellence, ou prétendue telle, pour penser l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire dans un réseau d'enjeux et de solidarité internationaux. Par ailleurs, peut-on penser la question de l'accueil des étudiants étrangers sans la relier à une politique de recherche des établissements mais aussi de valorisation de l'expertise française à l'international¹ ? L'ensemble de ces interrogations devrait notamment être relié aux réflexions conduites au sein du Haut Conseil à la Coopération Internationale comme aux orientations de la politique étrangère française et aux programmes de l'Agence Française de Développement.**

Nous proposons en conséquence que ce débat soit largement ouvert. La réunion trimestrielle des directeurs des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire pourrait constituer le noyau de l'organisation de cette réflexion.

¹ Cf. Haut Conseil à la Coopération Internationale. « Pour mener à son terme la réforme de la coopération française ». Avis adopté en assemblée plénière le 9 mai 2007. <http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/reforme-cooperation-francaise.html#1> .

4.2/ Améliorer l'information et l'accueil des étudiants étrangers à titre individuel.

Si la DGER souhaite améliorer et développer l'accueil d'étudiants étrangers, elle devrait en tout premier lieu se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les termes de la circulaire de 2001 sur l'exercice de la mission de coopération internationale : information sur l'offre française de formation, partenariat avec des organismes spécialisés, création d'outils et de moyens mis à la disposition des établissements pour résoudre les difficultés administratives...

Pour l'information, il est vrai, les établissements axent aujourd'hui prioritairement leur positionnement international en fonction des politiques de développement international des pôles universitaires régionaux. Elles développent leur information au travers de sites internet qui apparaissent davantage comme une valorisation de leur offre de formation et de leurs compétences notamment en matière de recherche pour les doctorants. L'ensemble apparaît peu compréhensible pour un non initié. **Pour le moins, les écoles devraient mettre en œuvre, en coopération, des stratégies de communication qui ne soient pas strictement d'offre mais qui soient de réponse à la demande, qui aident et accompagnent les différents publics potentiels à trouver les informations qu'ils recherchent.**

Le système d'information, de sélection et d'accueil des étudiants étrangers pourrait néanmoins être amélioré, avec la collaboration des services de la DGER, par la mise en place progressive, par le ministère des Affaires étrangères, des Centres pour les Etudes en France (CEF) dans le cadre de Campusfrance¹. **Il nous paraît nécessaire que le dispositif d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire s'associe à cette réalisation et que les services de la DGER en face l'information et la promotion.**

Enfin, même si la langue anglaise devient une langue dominante dans les échanges internationaux, comme dans l'enseignement supérieur et la recherche, **il existe certainement un vivier d'étudiants francophones. En dehors des pays francophones, le français reste malgré tout une langue enseignée, même si c'est en seconde langue, notamment dans les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal, Roumanie...).**

4.3/ Assurer un appui de qualité aux étudiants étrangers.

Faute de moyens spécifiques en application de la circulaire de 2001 sur l'exercice de la mission de coopération internationale², **ce sont les établissements et leurs équipes éducatives qui se sont mobilisés et se sont efforcés de gérer au mieux les candidatures et accueils d'étrangers** (intégration sociale, matérielles, tutorat...). Comme pour les étudiants de BTS, cet appui sera un des éléments de la réussite du candidat mais surtout de l'image qu'il conservera de la France et d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français.

En conséquence, nous proposons :

- d'organiser la formation linguistique en accompagnement de la formation et avec notamment des stages intensifs de langue française en amont, pour les étudiants qui n'ont pas une maîtrise opérationnelle du français,
- de mettre en place un suivi spécifique des étudiants étrangers (tutorat par des étudiants français notamment) pour une aide sur les questions d'intégration sociale, matérielle et pédagogique (accueil, démarches administratives, connaissance des réalités sociales et culturelles...), tutorat pédagogique...

Mais cela passe nécessairement par un développement des services des directions internationales des établissements. En effet, par la diversité des activités, par leur complexité, par l'importance des relations humaines et leur exigence d'une grande qualité, les services des relations internationales demandent un personnel stable, de plus en plus nombreux et de plus en plus qualifié. **Ce service devrait être un élément clef du positionnement et de la stratégie de développement des pôles d'enseignement** dans un monde de plus en plus ouvert et internationalisé et ne peut-être limité au traitement des questions d'organisation des échanges ERASMUS ou de l'accueil matériel des étudiants de master et de doctorat.

¹ CF. Annexe VI. Site : www.campusfrance.org

² Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / FOPDAC. « Orientations et actions prioritaires pour la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole ». Circulaire N° C 2001-2008. 26 juin 2001. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/mission.htm#circulaire>

En conséquence, nous proposons :

- d'évaluer et de préciser les moyens nécessaires en personnels pour assurer, dans les établissements, cet appui aux étudiants étrangers,
- **de former, dans chaque établissement appuyé par son pôle, une personne ressource pour accompagner les étudiants étrangers** dans la jungle administrative et leur permettre de mieux comprendre les réalités étrangères des pays concernés selon le principe du guichet unique.

4.5/ S'informer réciproquement !

La conduite de l'étude a montré que les écoles hésitaient entre des modes de décompte des étudiants étrangers différents : « inscrits » dans l'école ou « encadrés » par l'école. La différence entre les deux chiffres peut-être parfois non négligeable. Pour les formations de type master, la question est également posée dans la mesure où ces formations sont généralement co-organisées et co-habilitées entre plusieurs établissements de l'Agriculture ou des universités, en France et à l'étranger. Les services centraux de la DGER¹ s'efforcent de suivre cette question en effectuant un travail long et patient.

Nous pensons **indispensable de préserver ce travail de suivi** qui seul permet aujourd'hui de mesurer l'accueil des étudiants étrangers dans le dispositif d'enseignement agricole et ses évolutions, **et de le développer pour assurer la mise en place d'indicateurs plus précis et comparables avec ceux de l'ensemble de l'enseignement supérieur.**

Compte-tenu de stratégies assez diversifiées des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, avec généralement une priorité donnée à leur reconnaissance dans les pôles universitaires régionaux, un travail d'information réciproque, de mutualisation des expériences et de coordination des actions nous semble souhaitable pour assurer les complémentarités entre établissements. Nous proposons que cette information réciproque s'effectue par l'intermédiaire de la réunion des directeurs des relations internationales, avec notamment la mise en place de groupes de travail thématiques.

4.6/ Définir des orientations et des moyens pour valoriser l'offre française de formation à l'international.

Pour l'information, le suivi et l'accueil des demandes individuelles, les établissements sont bien évidemment les mieux placés pour traiter rapidement et efficacement ces dossiers, notamment avec l'appui des Centres pour les Etudes en France et il ne nous apparaît pas souhaitable, en conséquence, de faire intervenir un intermédiaire supplémentaire comme cela avait été imaginé un temps pour traiter des cas particuliers. De même pour des demandes institutionnelles de formations, ciblées, s'inscrivant dans le cadre de relations partenariales d'établissements à établissements, les établissements sont les mieux à même d'y répondre, tout en cherchant, à l'avenir, à développer des coopérations avec d'autres établissements français.

Par contre, dans le cas des demandes institutionnelles, pour des formations continues, courtes, il est indispensable d'améliorer le dispositif de la DGER afin :

- d'assurer une veille,
- d'effectuer l'analyse des demandes,
- de négocier avec les commanditaires pour comprendre les objectifs et les modalités d'action souhaitées,
- d'informer les établissements,
- de rechercher des établissements susceptibles de répondre à la commande, entièrement ou partiellement,
- de favoriser les coopérations entre les établissements pour organiser la réponse,
- d'élaborer un projet chiffrant notamment son coût, et d'en assurer le suivi.

¹ DGER / SDPOFE-BFES

Compte-tenu de son expérience dans ces différents domaines, de ses réseaux de relations avec les établissements, les pays comme les organisations internationales, du rôle qu'il joue dans la maîtrise d'œuvre du réseau international FAR en liens étroits avec le MAE et l'AFD, le service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier Sup'Agro nous apparaît le mieux placé pour poursuivre et développer ces activités. Cela implique toutefois un renforcement de la structure, il apparaît en effet bien improbable de pouvoir jouer un rôle de valorisation du dispositif d'enseignement agricole français, notamment d'enseignement supérieur, d'en assurer le suivi, avec seulement deux cadres et une absence de secrétariat.

La mise en œuvre de ces différentes propositions peuvent être confiées parallèlement à différentes structures : le Bureau des relations Européennes et de la Coopération Internationale (BECI), le service d'appui aux formations agricoles et rurales à l'international de Montpellier Sup Agro, le groupement des directeurs des relations internationales des établissements du supérieur, établissements...

Il est indispensable que la DGER (et son Bureau des relations Européennes et de la Coopération Internationale) anime et pilote la réflexion nationale, définisse des axes de développement et des priorités dans le cadre de la politique française, assure le suivi du dispositif d'accueil des étudiants étrangers en lien avec les différents éléments d'une politique internationale de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (échanges d'étudiants, d'enseignants, recherche, développement et expertise en ingénierie de la formation) et que les moyens nécessaires puissent être dégagés pour assurer des développements qui vont déterminer l'avenir de notre appareil d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

ANNEXE I

LES SIGLES UTILISES

ADRUREC	AGENT DE DEVELOPPEMENT RURAL DES REGIONS CHAUDES
AFD	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT
BECI	BUREAU DES RELATIONS EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
BTSA	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE
CEAV	CERTIFICAT D'ETUDES APPROFONDIES VETERINAIRES
DEA	DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES
DESS	DIPLOME D'ÉTUDES SUPERIEURES SPECIALISEES
DEST	DIPLOME D'ÉTUDES SUPERIEURES TECHNIQUES (délivré par le CNAM)
DESV	DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISEES VETERINAIRES
DEUG	DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GENERALES
DGER	DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
DNM	DIPLOME NATIONAL DE MASTER
DNMP	DIPLOME NATIONAL DE MASTER PROFESSIONNEL
DNMR	DIPLOME NATIONAL DE MASTER RECHERCHE
DRAF	DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
ECTS	EUROPEAN CREDIT TRANSFER SYSTEM
ENESAD	ÉTABLISSEMENT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE DIJON
ENFA	ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE
ENGEES	ÉCOLE NATIONALE DU GENIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG
ENGREF	ÉCOLE NATIONALE DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS
ENITAB	ÉCOLE NATIONALE D'INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE BORDEAUX
ENITACF	ÉCOLE NATIONALE DES INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES DE CLERMONT-FERRAND
ENITIAA	ÉCOLE NATIONALE D'INGENIEURS DES TECHNIQUES DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
ENSAM	ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE MONTPELLIER, MONTPELLIER SUP'AGRO depuis 2007.
ENSHAP	ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'HORTICULTURE ET D'AMENAGEMENT DU PAYSAGE
ENSIA	ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
ENSP	ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE
ENSV	ÉCOLE NATIONALE DES SERVICES VETERINAIRES
ENV	ÉCOLE NATIONALE VETERINAIRE
ESA	ÉCOLE SUPERIEURE D'AGRICULTURE D'ANGERS
FOPDAC	SOUS DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DES ETABLISSEMENTS.
HCCI	HAUT COMMISSARIAT A LA COOPERATION INTERNATIONALE
INA P-G	INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON
INH	INSTITUT NATIONAL D'HORTICULTURE (ANGERS)
ISAB	INSTITUTS SUPERIEURS AGRICOLES DE BEAUVAIS ,
ISARA	INSTITUTS SUPERIEURS AGRICOLES DE RHONE-ALPES
LEGTA	LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE
LMD	LICENCE / MAITRISE / DOCTORAT
MAE	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
MAP	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
PNCI	POLE NATIONAL DE COOPERATION INTERNATIONALE
SFERE	SOCIETE FRANÇAISE D'EXPORTATION DES RESSOURCES EDUCATIVES
SRFD	SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT
VAE	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEXE II

LES DOCUMENTS CONSULTÉS

Commissariat Général du Plan. « *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 – Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France* » par M Mohamed HARFI. 28 septembre 2005. <http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446.html>

Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTS. « *Bilan des candidats étrangers* ». SRFD/DRAF de Bourgogne. Note du 9 octobre 2006.

Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants. « *Rapport annuel 2003-2004 – Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français* ». Septembre-octobre 2004. http://www.education.gouv.fr/rapport/cndmie_04.htm

Haut Conseil de la Coopération Internationale. « *Enseignement, la recherche et la coopération avec les pays en développement – Avis du HCCI pour le Premier Ministre* ». 24 septembre 2002. http://www.hcci.gouv.fr/cgi-bin/recherche_globale/search.pl?q=enseignement%20et%20recherche%20dans%20la%20coop%C3%A9ration%20fran%C3%A7aise&showurl=http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/avisrecherche.html

Haut Conseil de la Coopération Internationale. « *Pour mener à son terme la réforme de la coopération française* ». Avis adopté en assemblée plénière le 9 mai 2007. <http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/reforme-cooperation-francaise.html#1> .

Ministère des Affaires étrangères. Direction de la Coopération Scientifique et Universitaire. Sous-direction de la Coopération Universitaire et de la formation professionnelle. « *Centres pour les études en France : bilan de l'enquête de satisfaction réalisée en août 2006 auprès des étudiants* ». Octobre 2006.

Ministère des Affaires étrangères. Direction de la Coopération Scientifique et Universitaire. « *Charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français* ». Sd.

Ministère des Affaires étrangères. Direction de la Coopération Scientifique et Universitaire. Sous-direction de la Coopération Universitaire et de la formation professionnelle. « *Présentation des Centres pour les Etudes en France* ». Toulouse 2007. Site : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/etudier-france_4247/centres-pour-les-etudes-france_12668/index.html

Ministère de l'Agriculture. LEGTA de Roanne-Chervé « *La formation BTS ADRuREC (Agent de Développement Rural des Régions Chaudes) – Bilan et perspectives – LEGTA de Roanne-Chervé 1984/1992* ». Rapport de Vincent JOUHET. Avril 1994.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / FOPDAC. « *Orientations et actions prioritaires pour la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole* ». Circulaire N° C 2001-2008. 26 juin 2001. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/mission.htm#circulaire>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. DGER ; Note de service DGER/POFEGT/N2004-2028. Objet : conditions d'inscription au Brevet de technicien supérieur agricole : dérogation d'admission, durée de la formation, dispenses d'épreuves et choix des langues. 22 mars 2004.

Sénat. « *Rapport d'information de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'accueil des étudiants étrangers en France* » par Mme Monique CERISIER – Ben GUIGA et M Jacques BLANC. 30 juin 2005. <http://www.senat.fr/rap/r04-446/r04-446.html>

ANNEXE III

LES PERSONNES RENCONTREES

Jean-Maurice ANGIBAU, faisant fonction de proviseur adjoint
EPL Surgères - avenue François Mitterrand - BP 49 - 17700 SURGERES
Tél : 05 46 27 69 00, Fax : 05 46 07 31 49, Courriel : jean-maurice.angibau@educagri.fr

BEGHAH OULD MEISSA (Mauritanie), étudiant master
Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Mirella BERTIN CARNIETTO (Brésil), étudiante ingénieure
Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Luca BILANCETTI (Italie), étudiant en thèse
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex

Mme BING LI (Chine), étudiante en thèse
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex

Cyril BLONDEL, responsable de la cellule « *Centre pour les Etudes en France – Espace Campus de France* »
Ministère des Affaires Etrangères – Direction de la coopération scientifique et universitaire
244 Boulevard Saint Germain – 75303 PARIS. Tel : 01.43.17.88.96, Fax : 01.43.17.85.12, Courriel : cyril.blondel@diplomatie.gouv.fr

Jean-Marc BOUDOU, directeur
EPL du Paraquet - 80440 COTTENCHY
Tél : 03 22 35 30 00, Fax : 03 22 35 30 10, Courriel : jean-marc.boudou@educagri.fr

Dominique BOUTHERIN, enseignant horticulture et informatique
LEGTA Angers le Fresne – Sainte Gemme sur Loire BP 43627 - 49036 ANGERS Cedex 01
Tél : 02 41 68 60 00 - Fax : 02 41 66 77 91 – courriel : dominique.boutherin@educagri.fr

Isabelle BROUX, responsable des relations internationales
Institut National d'Horticulture – Angers, 2 rue Lenôtre 49045 ANGERS cedex
Tel : 02 41 22 54 70, Courriel : Isabelle.broux@inf.fr

Françoise CARRIERE, responsable des relations internationales
Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - Service des relations internationales
23 Chemin des Capelles 6 BP 87614 - 31076 Toulouse Cedex 03
Tel : 05.61.19.32.09,

Paolo CEOLETTA (Italie), étudiant ingénieur
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier
9 Place Viala - 34060 MONTPELLIER

Joëlle CHANCEREL, responsable Coopération internationale
Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : + 33 (0) 2 23 48 55 10

Dominique COLIN, responsable coopération internationale
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex
Tél. : 02.51.78.54.54, Fax : 02.51.78.54.55, courriel : relations.internationales@enitiaa-nantes.fr

Milena DOS REIS MARTELLI (Brésil), stagiaire
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier - 9 Place Viala - 34060 MONTPELLIER

Fahd ELMEJJATI, enseignant d'histoire géographie
 LEGTA de l'Oise - 60600 AIRION
 Tél : 03 44 50 84 40 - Fax : 03 44 50 84 41, Courriel : fahd.elmejjati@educagri.fr

Gabriela GHIZZI DAMASCENO DA SILVA (Brésil), stagiaire
 Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier - 9 Place Viala - 34060 MONTPELLIER

Christophe GIRAUD, secrétaire général
 Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse 6 Service des relations internationales
 23 Chemin des Capelles 6 BP 87614 - 31076 Toulouse Cedex 03
 Tel : 05.61.19.32.09,

Jean-François GONDARD,
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche / DGER-SDPOFE-BFES
 1 ter Avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP
 Tél : 01 49 55 42 72, fax : 01 49 55 40 06, Courriel : jean-francois.gondard@agriculture.gouv.fr

Stéphane GOUIN, enseignant
 Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
 Tél : 02 23 48 50 00, Fax : + 33 (0) 2 23 48 55 10

Cécile GOZLER, directrice des relations internationales
 Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts - 19 Avenue du Maine - 75732 PARIS Cedex 15
 tel: 01.45.49.88.39, fax: 01.45.49.88.27, courriel : gozler@engref.fr

Christelle HARCHE, assistante responsable Coopération internationale
 Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
 Tél : 02 23 48 50 00, Fax : + 33 (0) 2 23 48 55 10

Christelle HEUZE, enseignante
 Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
 Tél : 02 23 48 50 00, Fax : + 33 (0) 2 23 48 55 10

Franck INSIGNARES, responsable du département langues
 Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
 Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex
 Tél. : 02.51.78.54.54, Fax : 02.51.78.54.55

Adam ISSIJOU (Niger), étudiant master
 Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
 Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Denis LACHIA, responsable de la Commission Nationale d'admission dans les classes préparatoires aux concours et aux BTS
 SRFD/DRAF de Bourgogne – 22 Boulevard Winston CHURCHILL – BP 87865 – 21078 DIJON Cedex.
 Tel : 03.80.39.30.67, Fax : 03.80.39.31.92, Courriel : denis.lachia@educagri.fr

Anne-Françoise LACOMBLEZ, directrice de l'enseignement et de la pédagogie
 Ecole Nationale Supérieure du Paysage – 6 bis rue Hardy BP 97478009 VERSAILLES
 Tel : 01 39 24 62 18, Courriel : af.lacomblez@versailles.ecole-paysage.fr

Catherine LAROCHE-DUPRAZ, enseignante
 Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
 Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Christine LARREA, adjoint technique formation recherche
 ENITA Bordeaux – 1 cours du Général De Gaulle – BP 2001 – 33175 GRADIGNAN Cedex
 Tel : 05.57.35.07.07, Fax : 05.57.35.07.09

Gilles LECHAPT, directeur des Relations internationales
 Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier - 9 Place Viala - 34060 MONTPELLIER
 Tel: 04.99.61.25 73, fax: 04.99.61.25.80, Courriel : sri@ensam.inra.fr, lechapt@ensam.inra.fr

Ecaterina MATEI (Moldavie), étudiante ingénieur
 Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
 Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex

MOREAU, enseignant paysage

LEGTA Angers le Fresne – Sainte Gemme sur Loire BP 43627 - 49036 ANGERS Cedex 01
Tél : 02 41 68 60 00 - Fax : 02 41 66 77 91 – courriel :

Danièle MORNET, accueil/suivi des étudiants Erasmus,

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier - 9 Place Viala - 34060 MONTPELLIER
Tel: 25 73, Courriel : mornet@ensam.inra.fr

Carole NOVAK, responsable département langues

Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Vera OXLEY, gestion des relations internationales et accueil des étudiants étrangers

Ecole Nationale Supérieure du Paysage – 6 bis rue Hardy BP 97478009 VERSAILLES
Tel : 01 39 24 62 66, Courriel : v.oxley@versailles.ecole-paysage.fr

Joanna PAWLICK (Pologne), étudiante ingénieure

Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Daniel PEZZIN, proviseur adjoint,

LEGTA Châteauroux La Châtre – Touvent - Route de Velles BP 529 - 36018 CHATEAUROUX cedex
Tél : 02 54 53 11 00, Fax : 02 54 22 32 73, courriel : daniel.pezzin@educagri.fr

Dominique PICAVET, enseignant Unité pédagogique Maladies contagieuses

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse 6 Service des relations internationales
23 Chemin des Capelles 6 BP 87614 - 31076 TOULOUSE Cedex 03
Tel : 05.61.19.32.09,

Evelyne PLEE, enseignante d'anglais

LPA de la baie de Somme - 21 rue du lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 20 77 66, Fax : 03 22 24 30 10, Courriel : evelyne.plee@educagri.fr

Priscila SECILHA (Brésil), étudiante ingénieure

Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 50 00, Fax : 02 23 48 55 10

Denis SEIGNEUR, S/d adjoint pour la coopération universitaire

Ministère des Affaires Etrangères – Direction de la coopération scientifique et universitaire
244 Boulevard Saint Germain – 75303 PARIS. Courriel : Denis.seigneur@diplomatie.gouv.fr

Yagiz SESIYMAZ, (Turquie), étudiant ERASMUS

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex

Michel TALLEC, directeur adjoint

ENITA Bordeaux – 1 cours du Général De Gaulle – BP 2001 – 33175 GRADIGNAN Cedex
Tel : 05.57.35.07.07, Fax : 05.57.35.07.09

Annie TEYSSIER, directrice des études

ENITA Bordeaux – 1 cours du Général De Gaulle – BP 2001 – 33175 GRADIGNAN Cedex
Tel : 05.57.35.07.07, Fax : 05.57.35.07.09

Marion TOULOUSE, proviseure adjointe

LEGTA Rennes Le Rheu - "Théodore Monod"
55 avenue de la Bouvardière - BP 55124 - 35651 LE RHEU cedex
Tél : 02 99 29 73 45, Fax : 02 99 29 73 39, Courriel : marion.toulouse@educagri.fr

Grégoire THOMAS, directeur

Agrocampus Rennes – 65 rue de Saint Brieuc – 35000 RENNES
Tél : 02 23 48 55 02, Fax : + 33 (0) 2 23 48 55 15, Courriel : direction@agrocampus-rennes.fr

Lilian TRONCHE, coordinatrice de la recherche

ENITA Bordeaux – 1 cours du Général De Gaulle – BP 2001 – 33175 GRADIGNAN Cedex
Tel : 05.57.35.07.07, Fax : 05.57.35.07.09

Jean-Michel THOMAS, professeur de biologie végétale, responsable du recrutement des étudiants étrangers au titre d'élève stagiaire.

ENESAD – 26 Boulevard Docteur Petitjean – B.P. 1607 – 21036 DIJON CEDEX

Tel : 03.80.77.27.40, Portable : 06.31.08.99.74, Secrétariat : 03.80.77.25.35 Courriel : jm.thomas@enesad.fr

Jean-Marc VALLAURY, directeur

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires

Rue de la Géraudière – BP 82225 – 44322 NANTES Cedex

Tél. : 02.51.78.54.54, Fax : 02.51.78.54.55, courriel : directio@enitiaa-nantes.fr

Martin WEISS, chargé de mission

Pôle national de coopération internationale - Montpellier Sup Agro –

BP 5098 - 34033 MONTPELLIER Cedex 01

tel: 04.67.61.70.08, fax: 04.67.61.70.67, courriel : martin.weiss@educagri.fr

ANNEXE IV

LE QUESTIONNEMENT GENERAL

Sur la base de la définition du champ d'étude, la première étape de travail a consisté à lister un ensemble de questions posées par l'accueil d'apprenants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole français.

- Sur la connaissance du public des apprenants étrangers :

- Quel est le nombre d'apprenants étrangers accueillis dans le supérieur ? Et quelles sont les évolutions récentes ?
- Quelles sont les origines géographiques de ces apprenants ? Et quelles sont les évolutions récentes ?
- Quelles sont les modalités d'internationalisation de la formation (suivi d'un cycle complet d'études pour l'obtention d'un diplôme français de TS, d'ingénieur, de master, de doctorat ? pour un double diplôme ? pour un certificat de spécialisation ? Etudes partielles en France (module, trimestre, stage...) dans le cadre d'un programme de mobilité avec obtention du diplôme d'origine ? Réalisation d'un séjour d'étude, ou d'un stage, dans un dispositif adapté pour des professionnels étrangers ?
- Quels sont les niveaux de formation concernés (BTS, licence, master, doctorat) ? Et quelles sont les évolutions récentes ?
- Quelles sont les domaines d'étude concernés (agriculture, cultures spéciales, zootechnie, sciences vétérinaires, machinisme, agroalimentaire, environnement...) ? Et quelles sont les évolutions récentes ?
- Quels sont les motivations de la venue en France ? (qualité des formations ? diversité des formations ? Reconnaissance du diplôme ? Coût des études ? Infrastructures d'accueil ? Langue ? Proximité géographique ? Attractivité culturelle ? Présence d'une diaspora ? Politique d'immigration ?...).

- Sur les politiques des établissements d'enseignement supérieur ?

- Quelles sont les politiques d'accueil d'apprenants étrangers des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (sont-elles formalisées, inscrites dans le projet d'établissement, discutées en conseil d'administration...) ?
- Quelles sont les priorités qui sont données (zones géographiques, niveaux, diplômes, contractualisation...) ?
- Quels sont les outils de ces politiques d'accueil d'apprenants étrangers (information internationale et publicité, concours spéciaux, places réservées, partenariats internationaux avec des établissements étrangers, développement de programmes de mobilité, recherche de contrats d'Etats...) ?
- Quels sont les moyens mis à disposition de cette politique (personnel, moyens matériels, financiers, locaux...) ?
- Quelle est la politique de la DGER sur l'accueil d'étudiants de BTS et quels sont les outils et les moyens de cette politique ?
- Avec quels partenaires institutionnels ?

- Sur les difficultés rencontrées par les apprenants étrangers ?

- Comment s'est effectuée la recherche de l'information sur les dispositifs français de formation supérieure agricole à partir du pays étranger (ambassades, courrier, internet, réseaux d'amis ou familiaux...) ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées pour obtenir l'information ? (compréhension des structures françaises de formation, dispersion des sites internet, difficulté d'utilisation des sites, qualité et précision de l'information, langue utilisée, précision sur les pré requis, les équivalences, les objectifs et les contenus des cours...),
- Quelles ont été les difficultés rencontrées pour assurer l'inscription ? (obtention de dossiers de candidature, calendrier des dates de dépôt de candidatures...),
- Quelles ont été les difficultés rencontrées lors des procédures d'admission ? (absence d'équivalence, non reconnaissance des acquis, des diplômes, difficultés de réalisation d'entretiens, de jury ou de tests, procédures d'élaboration et d'instruction des dossiers, dates limites d'admission, obtention de bourses d'études, modes de paiement des frais de scolarité...),
- Quelles ont été les difficultés rencontrées lors de l'accueil en France ? (transfert entre l'aéroport, la gare et l'établissement, hébergement, aide à la réalisation des procédures administratives, tutorat, problèmes financiers, couverture sociale, déplacements...),
- Quelles sont les difficultés rencontrées au cours de la formation ? (niveau de formation, modalités de formation et pratiques pédagogiques, insuffisance de suivi, modalités d'évaluation...).

ANNEXE V

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS EN 2006 / 2007 EN FORMATION INITIALE

	Formations initiales scolaires												Total		
	Formations de base				Formations de 3e cycle				Autres formations						
	Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		H	F	Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
INA-PG	2	3	5	15	6	9	105	80					118	107	225
ENSAM	3	1	2	1	23	7	21	12			1		50	21	71
ENSAR						2	58	21					58	23	81
ENSIA		3	26	23	1	1	13	23					40	50	90
ENSHAP (INH)	1	1	0	2				2					1	5	6
ENITAB			1	1						4	1		2	5	7
ENITACF		1		1									0	2	2
ENESAD			2				8	9					10	9	19
ENITIAA			1	2						2	1		2	4	6
FIF (ENGREF)	4	4	1				2	3					7	7	14
ENGEES			4	2			1	3			1		6	5	11
INSFA													0	0	0
ENIHP (INH)	3	1	2	5									5	6	11
ENGREF (IGREF)		2	9	7	4	1	21	8					34	18	52
ESAT (CNEARC) (**)							12	3					12	3	15
ENSV							1	3					1	3	4
IESIEL (3e cycle)													0	0	0
ISAA (1ère et 2e année)		1					7	10					7	11	18
ENVA		1		2				1					0	4	4
ENVL													0	0	0
ENVN		1	1				1						2	1	3
ENVT							3	3					3	3	6
ENSP	0	2	2	4	0	0	4	2	0	1	0	2	6	11	17
ENFA													0	0	0
Total public	13	21	56	65	34	20	257	183	0	7	4	2	364	298	662
ESA	6	2	20	20	4	1	22	19			1		53	42	95
EI PURPAN	1		5	3									6	3	9
LASALLE BEAUVAIS													0	0	0
ISAL													0	0	0
ISARA			3	5			1						4	5	9
ESITPA	1	8	8	3									9	11	20
ESB		5	47	24									47	29	76
Total privé	8	15	83	55	4	1	23	19	0	0	1	0	119	90	209
Total public et privé	21	36	139	120	38	21	280	202	0	7	5	2	483	388	871

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS EN 2006 / 2007 EN FORMATION CONTINUE

	Formations continues												Total		
	Formations de base				Formations de 3e cycle				Autres formations						
	Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		H	F	Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
INA-PG													0	0	0
ENSAM					2	1	14	5					16	6	22
ENSAR													0	0	0
ENSIA													0	0	0
ENSHAP (INH)													0	0	0
ENITAB													0	0	0
ENITACF			1										1	0	1
ENESAD							1				2	1			
ENITIAA													0	0	0
FIF (ENGREF)													0	0	0
ENGEES													0	0	0
INSFA													0	0	0
ENIHP (INH)													0	0	0
ENGREF (IGREF)													0	0	0
ESAT (CNEARC)							12	3					12	3	15
ENSV													0	0	0
IESIEL (3e cycle)													0	0	0
ISAA (1ère et 2e année)									1				0	1	1
ENVA					2	5		1			3		5	6	11
ENVL													0	0	0
ENVN						2	3	2	3				5	7	12
ENVT					4	4	1						5	4	9
ENSP													0	0	0
ENFA													0	0	0
Total public	0	0	1	0	8	12	31	12	2	3	5	1	44	27	71
ESA													0	0	0
EI PURPAN													0	0	0
LASALLE BEAUVAIS													0	0	0
ISAL													0	0	0
ISARA													0	0	0
ESITPA													0	0	0
ESB													0	0	0
Total privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total public et privé	0	0	1	0	8	12	31	12	2	3	5	1	44	27	71

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS EN 2006 / 2007 ERASMUS OU ASSIMILES

	Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Total
	H	F	H	F	
INA-PG					0
INA-PG (ITIAA)					0
ENSAM	8	10	2	2	22
ENSAR	2	6			8
ENSIA				2	2
ENSIA-SIARC					0
ENSHAP (INH)					0
Total	10	16	2	4	32
ENITAB		4			4
ENITACF					0
ENESAD					0
ENITIAA	1	3	1	2	7
FIF (ENGREF)	4	4			8
ENGEES		1			1
INSFA					0
ENIHP (INH)		4			4
ENGREF (IGREF)					0
ESAT (CNEARC)					0
ENSV					0
IESIEL					0
ISAA					0
ENVA	0	17	0	3	20
ENVL	4	21			25
ENVN	1	14	0	3	18
ENVT				15	15
Total public	22	90	4	28	144
ESAA	1	18	8	12	39
EI PURPAN	3	3			6
LASALLE BEAUVAIS					0
LASALLE BEAUVAIS (AGRO SANTÉ)					0
ISAL					0
ISAL (ITIAPE)					0
ISARA	3	3			6
ISARA (Viti vini)					0
ESITPA	1	7	4	2	14
ESB			3	3	6
Total privé	8	31	15	17	71
Total général public et privé	30	121	19	45	215

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS EN 2006 / 2007 EN FORMATIONS DOCTORALES

				Ressortissant d'un pays de l'UE (1)		Ressortissant d'un pays hors l'UE				
		H	F	H	F	H	F	H	F	H + F
Etudiants inscrits à la préparation au doctorat	INA P-G	60	118	6	7	65	53	131	178	309
	ENSAM	37	40	1	1	37	24	75	65	140
	ENSAR	49	34	0	0	24	6	73	40	113
	ENSIA	8	14	1	0	7	8	16	22	38
	ENGREF	27	10	2	0	17	6	46	16	62
	Total		60	118	6	7	65	53	341	321

UE : Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède).

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS EN 2005 / 2006 (FI + FC)

	Formations de base				Formations de 3e cycle				Autres formations				Total		
	Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		H	F	Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
INA-PG	1	3	10	15	6	8	61	55					78	81	159
ENSAM	1				10	7	42	21					53	28	81
ENSAR		2	1	2	1		45	12					47	16	63
ENSIA		1	15	13	2		11	12					28	26	54
ENSHAP (INH)	1												1	0	1
ENITAB			3	1									3	1	4
ENITACF		1	2	2						2			2	5	7
ENESAD			1		2	1	7	2			2	1	12	4	16
ENITIAA			1	2							1		2	2	4
FIF (ENGREF)	5	2											5	2	7
ENGEES			4	4			1					1	5	5	10
INSFA													0	0	0
ENIHP (INH)			2	5									2	5	7
ENGREF (IGREF)		2	8	4	11	1	28	19					47	26	73
ESAT (CNEARC)			10		2		20	2					32	2	34
ENSV							2						2	0	2
IESIEL (3e cycle)													0	0	0
ISAA (2e et 3e cycle)		1	5	2		1	5	7					10	11	21
ENVA		1		3	2	4	13	6					15	14	29
ENVL			1				8						9	0	9
ENVN						1	4	1	3	2	8	10	15	14	29
ENVT			10	5	4	4	4						18	9	27
ENSP	0	1	3	3			1	1	1	2		1	5	8	13
ENFA													0	0	0
Total public	8	14	76	61	40	27	252	138	4	6	11	13	391	259	650
ESA	9	9	15	27	3	4		2					27	42	69
ESAP	2	1	0	4									2	5	7
ISAB	1	1	3	3									4	4	8
ISAL	7	4							1			1	8	5	13
ISARA	3	8											3	8	11
ESITPA		2	7	3									7	5	12
ESB	2	3	39	34									41	37	78
Total privé	24	28	64	71	3	4	0	2	1	0	0	1	92	106	198
Total public et privé	32	42	140	132	43	31	252	140	5	6	11	14	483	365	848

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES

LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS ETRANGERS 2005 / 2006 ERASMUS OU ASSIMILES

2003 / 2004	Total
INA-PG	3
INA-PG (ITIAA)	0
ENSAM	31
ENSAR	8
ENSIA	5
ENSHAP (INH)	3
Total	50
ENITAB	12
ENITACF	5
ENESAD (ITA)	0
ENITIAA	6
FIF (ENGREF)	10
ENGEES	7
INSFA	0
ENIHP (INH)	2
Total	42
ENGREF (IGREF)	0
ESAT (CNEARC)	1
ENSV	0
Total	1
IESIEL	0
ISAA	0
ISPA	0
Total	0
ENVA	16
ENVL	20
ENVN	13
ENVV	13
Total	62
Total ENSP	7
Total ENFA	0

Total public	162
---------------------	------------

ESAA	109
ESAP	6
ISAB	2
ISAB (Agro-santé)	0
ISAL	5
ISAL (ITIAPE)	0
ISARA	4
ESITPA	4
ESB	2
Total privé	132

Total général public et privé	294
--------------------------------------	------------

2005 / 2006	Etrangers de l'UE		Etrangers hors UE		Total
	H	F	H	F	
INA-PG	0	0	0	0	0
INA-PG (ITIAA)	0	0	0	0	0
ENSAM	8	6	0	2	16
ENSAR	5	11	0	0	16
ENSIA	0	0	0	0	0
ENSIA-SIARC	0	0	0	0	0
ENSHAP (INH)	0	3	0	0	3
Total	13	20	0	2	35
ENITAB	0	0	0	0	0
ENITACF	0	2	0	0	2
ENESAD	0	0	0	0	0
ENITIAA	1	2	1	3	7
FIF (ENGREF)	1	3	0	0	4
ENGEES	0	1	0	0	1
INSFA	0	0	0	0	0
ENIHP (INH)	0	0	3	1	4
Total	2	8	4	4	18
ENGREF (IGREF)	0	0	0	0	0
ESAT (CNEARC)	0	0	0	0	0
ENSV	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
IESIEL	0	0	0	0	0
ISAA	0	0	0	0	0
ISPA	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
ENVA	10	19	0	0	29
ENVL	2	24	0	0	26
ENVN	3	11	0	0	14
ENVV	6	8	0	0	14
Total	21	62	0	0	83
Total ENSP	0	10	0	0	10
Total ENFA	0	0	0	0	0
Total public	36	100	4	6	146
ESAA	24	55	0	0	79
ESAP	2	8	0	0	10
ISAB	0	1	0	0	1
ISAB (Agro-santé)	0	0	0	0	0
ISAL	4	9	0	0	13
ISAL (ITIAPE)	0	0	0	0	0
ISARA	1	7	0	1	9
ISARA (Viti vini)	0	0	0	0	0
ESITPA	0	2	3	1	6
ESB	2	3	2	0	7
Total privé	33	85	5	2	125
Total général public et privé	69	185	9	8	271

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER / SD POFE / BFES.

ANNEXE VI

LES CENTRES POUR LES ETUDES EN FRANCE

La création des CEF par le ministère des Affaires étrangères (DGCID / Direction de la coopération scientifique et universitaire) a pour objectif d'améliorer la qualité des services offerts aux étudiants étrangers désireux d'étudier en France, en facilitant leurs démarches administratives et pédagogiques.

Les candidats à un séjour d'études en France s'inscrivent et remplissent en ligne un questionnaire. Un entretien personnalisé, dans leur pays, vient ensuite évaluer le sérieux de leurs projets d'études, ainsi que leurs compétences linguistiques. Les services consulaires décident ensuite de l'octroi des visas sur la base d'un avis cohérent et justifié. Cette pratique doit permettre de moderniser les pratiques administratives, assurer une transparence des procédures et une traçabilité des demandes, mettre en place un observatoire des flux étudiants.

Une convention cadre signée le 14 décembre 2005 entre :

- le ministère des Affaires étrangères,
- le ministère de l'Education nationale,
- le ministère de la culture,
- la conférence des présidents d'Université,
- la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs,
- la conférence des grandes écoles...

... définit la place des établissements dans le processus d'accueil des étudiants étrangers à travers les centres d'études en France

19 centres existent à ce jour (juin 2007) en Algérie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée du Sud, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie et Viêt-Nam.

Par ailleurs, une expérimentation est en cours de partenariat entre les universités et grandes écoles, d'une part, et les CEF, d'autre part, via une convention cadre entre les ministères des Affaires étrangères, de l'Education nationale, et les trois conférences d'établissements. Ce partenariat devrait permettre aux établissements d'enseignement supérieur de bénéficier d'un lien direct avec les CEF et de procéder à des préinscriptions dans les meilleures conditions. L'étudiant inscrit dans une université française grâce à ce mécanisme, sera, quant à lui, dispensé, une fois son visa obtenu, de se présenter en préfecture pour retirer un titre de séjour pour l'année. Il s'agit de faciliter les démarches des étudiants dont le projet correspond aux priorités françaises. Ces mesures de facilitation de l'accueil des étudiants étrangers devraient concourir à une meilleure attractivité de la France.

Cette procédure permet également aux établissements d'enseignement supérieur de suivre les demandes de pré-inscription, de dialoguer avec les services de coopération pour l'organisation d'examen, d'entretiens, avec possibilité d'entretiens communs, de détecter les faux documents.

Informations : www.campusfrance.org, cef.dgcid@diplomatie.gouv.fr

ANNEXE VII

HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

« POUR MENER A SON TERME LA REFORME DE LA COOPERATION FRANÇAISE »

AVIS ADOPTE EN ASSEMBLEE PLENIERE LE 9 MAI 2007. EXTRAITS.

Aujourd'hui encore, la reconnaissance par la société française de l'échelle européenne et internationale de ses problèmes se fait trop souvent sur le mode de la fatalité subie. Notre solidarité internationale demeure encore trop souvent teintée de condescendance. Quant à l'aide au développement, elle continuera à être suspectée d'être un alibi de la domination tant qu'elle ne s'insèrera pas clairement dans un ensemble cohérent de politiques équilibrant la défense de nos intérêts avec un engagement, dans un véritable partenariat avec les pays du Sud, pour la réduction des déséquilibres de la planète.

Le renforcement de notre capacité à penser la vie politique et sociale française dans un réseau d'enjeux et de solidarités internationaux est une nécessité que tout un chacun peut appréhender, qu'il s'agisse des délocalisations, des flux migratoires ou des confrontations identitaires. La redistribution planétaire de la puissance qui s'accélère depuis 1990 interdit de s'en tenir aux schémas simplificateurs d'autrefois.

Cette évolution, de nombreux signes l'attestent, est déjà engagée : la prise de conscience écologique située dans une perspective nouvelle d'intérêts partagés les questions de l'énergie et des produits de base ; la dimension planétaire des enjeux sanitaires et sociaux est aujourd'hui perçue ; l'approfondissement du débat sur l'immigration, l'engagement des collectivités territoriales, du mouvement associatif et plus récemment des entreprises dans la solidarité internationale, le succès de l'initiative française pour une convention internationale de promotion de la diversité culturelle, sont autant de preuves qu'une certaine insularité française est en train de s'effacer.

.../...

3.2. La culture, l'enseignement supérieur et la recherche ne figurent pas dans les OMD. Le HCCI estime qu'ils devraient être considérés comme des composantes à part entière du développement. Par conséquent, ils ne doivent pas rester à l'écart du processus de rationalisation de la coopération. Une clarification des missions de notre action internationale dans ces secteurs en est le préalable indispensable.

Il convient avant tout de distinguer ce qui relève du marché international de la culture, secteur important de l'économie mondiale aux enjeux financiers et d'influence considérables, même si celui-ci doit faire l'objet de régulations spécifiques, et ce qui relève de l'aide au développement et de l'échange gratuit, c'est-à-dire de la coopération, y compris dans le domaine audiovisuel (programmes, production et information) .

Selon la logique proposée plus haut, la promotion de l'offre française, qu'elle soit universitaire ou culturelle, devrait dépendre des ministères techniques compétents, soit qu'ils l'assurent directement, soit qu'ils aient recours à des agences, ainsi qu'aux autres organismes publics compétents.

Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays en développement est devenu récemment une priorité de la coopération française. Il reste à lui donner un contenu et à définir les modalités de notre ré-intervention dans ce secteur où les coopérations inter-

universités maintiennent actuellement l'essentiel de la présence française. Cette action, pourrait être confiée à l'agence Campusfrance dans la mesure où cet organisme, aujourd'hui chargé de la promotion des formations supérieures françaises et de la mobilité des étudiants étrangers se transformerait en opérateur de coopération associant les universités et plus généralement l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français

.../...

Haut Conseil de la Coopération Internationale
« *Pour mener à son terme la réforme de la coopération française* »
Avis adopté en assemblée plénière le 9 mai 2007
<http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/reforme-cooperation-francaise.html#1>